



RAPPORT DE LA TRENTE- DEUXIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

San José, Costa Rica

9-10 octobre 2012

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), 2012.



Rapport de la trente-deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA sous licence Creative Commons Attribution-Pas d'utilisation commerciale-Partage à l'identique 3.0 Unported

Basé sur une œuvre qui se trouve sur le site www.iica.int

L'IICA encourage une utilisation légitime du présent document. Celui-ci doit être cité, le cas échéant, de manière appropriée.

Cette publication est également disponible en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut: [http:// www.iica.int](http://www.iica.int)

Coordination éditoriale: Patricia Ross.

Traduction: Michèle Lemaître, Christine Archambault

Conception graphique: Patricia Ross.

Conception de la couverture: Carlos Umaña

Impression: Imprimerie de l'IICA.

Institut interaméricain de coopération pour l'Agriculture

Rapport de la trente-deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif / IICA – San José, C.R. : IICA, 2012.

102 p.; 21x16 cm. – (Série Documents Officiels / IICA ISSN 1018-7103; no. 90)

ISBN: 978-92-9248-410-1

Document également publié en anglais, en espagnol et en portugais

1. Coopération internationale 2. Organisations internationales 3. Assistance technique I. IICA II. Titre III. Série

AGRIS
E14

DEWEY
338.181

San José, Costa Rica
2012

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION	7
<i>SÉANCE PRÉPARATOIRE</i>	9
<i>PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE</i>	13
<i>DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE</i>	23
<i>TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE</i>	37
<i>QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE</i>	49
<i>SÉANCE DE CLÔTURE</i>	57
RÉSOLUTIONS	59
SIGNATURE DU RAPPORT	83
ANNEXES	87
<i>ANNEXE 1: ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION</i>	89
<i>ANNEXE 2: LISTE DES PARTICIPANTS</i>	91
<i>ANNEXE 3: PERSONNEL DE LA RÉUNION</i>	97

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

PROCÈS-VERBAL DE LA TRENTE-DEUXIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA)

La Trente-deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture (IICA) se tient conformément aux dispositions du Règlement du Comité exécutif et de la résolution IICA/CE/Res. 530 (XXX-O/10) de cet organe de direction de l'Institut.

Le Comité exécutif 2012 est formé des pays suivants: Argentine, Colombie, Costa Rica, Équateur, États-Unis d'Amérique, Guyana, Haïti, Nicaragua, Panama, Paraguay, Surinam et Venezuela.

SÉANCE PRÉPARATOIRE

0.1 *Ouverture de la séance*

- 0.1.1 La séance préparatoire de la Trente-deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif est ouverte à 8 h 50, le 9 octobre 2012, dans le grand salon (salles des États-Unis et du Canada) du siège social de l'IICA, sous la présidence de Mme Gloria Abraham Peralta, ministre de l'agriculture et de l'élevage du Costa Rica, pays qui a présidé la Trente et unième réunion ordinaire du Comité exécutif.
- 0.1.2 Sont présents les représentants de tous les États membres qui composent le Comité exécutif 2012, à l'exception du représentant du Venezuela, dont l'absence s'explique par la tenue, le 7 octobre dernier, d'élections présidentielles dans ce pays. Parmi les États membres de l'IICA qui ne font pas partie du Comité exécutif, sont représentés le Canada, la Dominique et le Mexique, ainsi

que l'Espagne en sa qualité de Pays associé à l'Institut et Israël, en sa qualité d'Observateur permanent.

0.1.3 L'honorable Gloria Abraham Peralta, Ministre de l'agriculture du Costa Rica, en sa qualité de présidente du Comité exécutif, souhaite la bienvenue aux représentants des États membres de l'Institut et dirige la première partie de la séance préparatoire, de caractère privé, et qui se déroule en suivant l'ordre du jour, conforme aux dispositions de l'Article 45 du Règlement de cet organe de direction de l'Institut.

0.2 Accords

0.2.1 Élection du président et du rapporteur de la réunion

Les représentants des États membres du Comité exécutif, à la proposition de la représentante équatorienne, Mme Silvana Vallejo Páez, élisent à l'unanimité Mme María Guadalupe Bardelli, Directrice des négociations régionales et du règlement des litiges du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche de l'Argentine, à la présidence de la réunion. La représentante du Nicaragua, Mme Claudia Tijerino Haslam, propose ensuite qu'on confie à Mme Vallejo, Sous-ministre du développement rural du Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de l'aquaculture et de la pêche de l'Équateur, la fonction de rapporteur, proposition qui est également adoptée à l'unanimité.

Le bureau de la réunion est donc constitué comme suit :

Présidente:	María Guadalupe Bardelli
Rapporteuse:	Silvana Vallejo Páez
Secrétaire d'office:	Víctor Villalobos

0.2.2 Ordre du jour de la réunion

Mme María Guadalupe Bardelli remercie les représentants des États membres du Comité exécutif pour son élection et accepte d'assumer la fonction de présidente du Comité exécutif jusqu'à l'élection d'un nouveau président à la XXXIII^e réunion ordinaire de cet organe de direction de l'IICA qui aura lieu au premier semestre de 2013. Au premier point à l'ordre du jour, on soumet aux représentants le programme proposé par la Direction générale pour la Trente-deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif, décrit dans le document IICA/CE/Doc. 590(12). Le programme est adopté sans modifications.

On indique aux représentants que se trouvent, dans leur chemise informative, les documents de travail de la réunion, documents qui ont été mis à la disposition des États membres 30 jours à l'avance, sous forme électronique grâce au système de communication en ligne du Comité exécutif, conformément à l'article 29 du Règlement dudit Comité, hormis le Compte rendu du représentant du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) au Conseil supérieur du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement supérieur (CATIE) et le Rapport sur l'avancement de la consolidation des relations entre l'IICA et l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI), qui ont été mis en ligne plus récemment.

0.2.3 Durée de la XXXII^e réunion ordinaire du Comité exécutif

La plénière s'entend pour clore la réunion le mercredi 10 octobre 2012, à 18 h, comme le propose le Secrétariat technique.

0.2.4 Date et heure limites pour la présentation des propositions

On fixe au mardi 9 octobre, à 16 h, la date et l'heure limites de la présentation de nouveaux projets de résolution.

0.2.5 Droit de vote des pays

Le directeur général demande l'avis du conseiller juridique de l'Organisation des États américains (OEA) et de l'IICA sur l'application de l'article 24 de la Convention de l'Institut en ce qui a trait à la suspension du droit de vote dans les réunions des organes de direction de l'IICA pour les États membres dont les arriérés des quotes-parts dépassent plus de deux exercices financiers. Le conseiller juridique explique qu'aucun des États membres, formant le Comité exécutif 2012, n'accuse de retard quant à ses obligations financières auprès de l'IICA et que donc, tous les États membres faisant partie du Comité exécutif participent de plein droit à la présente réunion.

0.2.6 Ordre de préséance des États membres

Compte tenu des dispositions du cinquième chapitre du Règlement du Comité exécutif, si jamais la présidente se voit empêchée d'exercer ses fonctions, les représentants titulaires des États membres étant les vice-présidents d'office de la réunion, ils pourront la remplacer en suivant l'ordre de préséance établi dans ledit Règlement.

0.3 Clôture de la séance

Le secrétaire technique informe l'assemblée qu'ont été reçues les lettres de créance émises par les autorités compétentes des États membres qui confirment la participation de toutes les délégations présentes. La présidente déclare la séance préparatoire levée à 9 h 15.

PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

1.1 *Ouverture de la séance*

1.1.1 La première séance plénière de la Trente-deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif commence à 9 h 30, le mardi 9 octobre 2012, sous la présidence de Madame María Guadalupe Bardelli, Directrice des négociations régionales et du règlement des litiges du ministère de l’agriculture, de l’élevage et de la pêche de l’Argentine.

1.2 *Situation et perspectives de l’IICA*

1.2.1 La Présidente donne la parole au Directeur général afin qu’il présente son rapport au Comité exécutif sur la situation et les perspectives de l’IICA.

1.2.2 Le Directeur général exprime sa satisfaction d’avoir la possibilité de présenter, à l’occasion du 70^e anniversaire de l’Institut, les principaux résultats des deux premières années de son administration. À son avis, ces résultats démontrent que l’IICA est capable d’adapter ses services de coopération de manière à pouvoir répondre aux demandes de ses États membres avec souplesse, rapidité, pertinence et à-propos. Il se dit convaincu que son administration répond au mandat de l’Institut et aux lignes directrices du Plan à moyen terme (PMT) pour la période 2010-2014.

1.2.3 Le Directeur général considère que ces résultats confirment l’engagement de l’IICA à l’égard de ses pays membres. Il exhorte les représentants des États membres qui siègent au Comité exécutif à formuler des observations et des recommandations au sujet des services que leur fournit l’Institut car, grâce à un dialogue franc et ouvert, il sera plus facile d’aiguiller le travail de l’Institut et d’améliorer sa performance.

- 1.2.4 Le Directeur général explique ensuite que, dans son exposé, il fera état des progrès accomplis eu égard aux quatre objectifs stratégiques établis par le PMT¹ et que la stratégie opérationnelle pour la mise en œuvre de ce Plan a été basée sur l'exécution de projets continentaux, régionaux et nationaux. Il fait savoir que, à ce jour, l'IICA exécute 437 projets de coopération, lesquels sont compatibles avec les objectifs de développement des pays, étant donné qu'ils s'inscrivent dûment dans les stratégies-pays respectivement convenues entre l'IICA et chaque État membre.
- 1.2.5 Le Directeur général mentionne que, si le nombre de projets financés avec des ressources extérieures a diminué en 2012, le montant moyen du financement a augmenté et que, selon les projections, ce montant devrait dépasser les 650 000 \$ÉU par projet à la fin de 2012. Il explique qu'avec les ressources provenant d'économies internes et l'appui de contributions hors quote-part du Département de l'Agriculture des États-Unis (USDA), l'Institut a été en mesure de financer 17 projets avec des ressources du Fonds compétitif pour la coopération technique, pour un montant global de 1,5 million \$ÉU en 2012. Il précise que ces projets permettent de doter le personnel technique de l'IICA de ressources plus importantes pour impulser la coopération et répondre ainsi aux besoins particuliers et de haute priorité des pays ou pour servir de capital d'amorçage pour des projets de plus grande envergure.
- 1.2.6 En ce qui concerne l'objectif stratégique d'« améliorer la productivité et la compétitivité du secteur agricole », le Directeur général mentionne les résultats obtenus grâce à la coopération technique directe et à la formation en matière de : i) renforcement des systèmes nationaux d'innovation; ii) utilisation plus large et plus sûre des biotechnologies, en respectant le cadre de politiques établi par chaque pays dans ce domaine et en favorisant l'adoption et l'application de cadres de réglementation et de mesures de biosécurité; iii) mesures pour favoriser l'utilisation d'énergies propres, en particulier dans les zones éloignées de la région andine; iv) gestion du savoir pour l'innovation grâce à des systèmes de vidéoconférences et à divers réseaux d'information (Innovagro, Infotec, SIDALC).

¹ Les quatre objectifs sont les suivants : i) améliorer la productivité et la compétitivité du secteur agricole; ii) renforcer la contribution de l'agriculture au développement des zones rurales et au bien-être de la population rurale; iii) renforcer la capacité de l'agriculture à atténuer les effets du changement climatique et à s'adapter à celui-ci et à mieux utiliser les ressources naturelles; et iv) améliorer la contribution de l'agriculture à la sécurité alimentaire.

- 1.2.7 Il poursuit en résumant les principales actions et les résultats de la coopération technique fournie dans les domaines suivants : i) liaison entre les producteurs et les marchés; ii) création de capacités chez les producteurs à petite échelle et création de valeur ajoutée; iii) gestion des risques dans les entreprises du secteur agricole; iv) renforcement des services nationaux de protection sanitaire et phytosanitaire grâce à l'application d'instruments tels que l'instrument «Performance, vision et stratégie» (DVE); v) renforcement des capacités pour améliorer les systèmes institutionnels chargés de garantir l'innocuité des aliments, et vi) fourniture d'une réponse rapide et efficace pour s'occuper des questions émergentes, en particulier dans les pays de la région andine et des Caraïbes.
- 1.2.8 S'agissant de l'objectif stratégique de « renforcer la contribution de l'agriculture au développement des territoires ruraux et au bien-être rural », le Directeur général souligne l'importante collaboration apportée par l'IICA dans la formulation et la mise en œuvre de la Stratégie centraméricaine de développement rural territorial (ECADERT) ainsi que d'autres initiatives auxquelles l'IICA a apporté son soutien en Argentine, au Brésil, dans la région andine et dans les Caraïbes, dans la perspective du développement rural territorial. Il mentionne ensuite plus particulièrement l'aide fournie par l'Institut pour impulser l'agriculture de base familiale, notamment pour renforcer le rôle des femmes dans l'agriculture et la vie rurale.
- 1.2.9 Le Directeur général fait référence à l'objectif stratégique d'«renforcer la capacité de l'agriculture à atténuer les effets du changement climatique et à s'adapter à celui-ci et à mieux utiliser les ressources naturelles». Il souligne tout particulièrement l'exécution du Programme intergouvernemental de coopération dans le domaine du changement climatique : défis et opportunités dans l'agriculture (PRICA-ADO), ainsi que la gestion efficiente et intégrale des ressources naturelles grâce à onze projets exécutés en Colombie, en Équateur et au Pérou, financés par le gouvernement de la Finlande.
- 1.2.10 À propos de l'objectif stratégique d'« améliorer la contribution de l'agriculture à la sécurité alimentaire », le Directeur général mentionne, parmi les principaux résultats, l'exécution du Programme d'agriculture familiale (PAF) du gouvernement d'El Salvador, auquel participent 13 500 producteurs de sept filières agricoles, ainsi que la mise en œuvre en Haïti, avec le soutien de l'Argentine et du Canada, du programme PROHUERTA qui profite à quelque 14 000 familles rurales. Il fait savoir également qu'en partenariat avec le PAM,

l'Institut contribue à la mise en œuvre du programme intitulé « Achats pour le progrès » en Amérique centrale.

- 1.2.11 Le Directeur général fait état ensuite des réalisations de l'IICA dans le domaine de l'analyse stratégique de l'agriculture, parmi lesquelles il convient de mentionner l'élaboration du rapport conjoint FAO/CEPALC/IICA sur les perspectives de l'agriculture et du développement rural dans les Amériques, l'établissement du Centre de référence de l'OMC au siège de l'Institut et la formation de 357 fonctionnaires dans huit pays dans les domaines des règles commerciales internationales et de l'analyse des répercussions des politiques. L'Institut a également contribué à la formulation de la Politique agricole des Caraïbes, ainsi qu'à l'élaboration du Plan de développement de l'élevage de la République dominicaine, du Cadre stratégique agricole du Paraguay, du Plan stratégique agroalimentaire et agro-industriel de l'Argentine et du Plan d'investissement du secteur agricole d'Haïti.
- 1.2.12 Parmi les autres résultats importants, il convient de mentionner la signature d'un Accord général de coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) signé par les deux directeurs généraux et la mise en œuvre d'un programme d'action conjointe pour les Caraïbes; l'accord et le programme d'action conjointe avec le CATIE; la préparation et la diffusion du rapport sur la situation de la sécurité alimentaire dans les Amériques; l'accompagnement offert au Sommet du G-20, et la signature d'une entente avec le gouvernement du Mexique pour l'octroi de 100 bourses par an, dans le cadre de laquelle, pendant la présente année, huit étudiants ont déjà entrepris des études universitaires supérieures dans ce pays et vingt-cinq feront de même en janvier 2013.
- 1.2.13 Le Directeur général termine son rapport en mentionnant les principaux résultats dans le domaine administratif, à savoir : la mise en œuvre d'une politique budgétaire fondée sur l'établissement de priorités, la rationalité, l'équité, la discipline et la transparence, et la culture de l'épargne; l'amélioration de la gestion financière grâce à la mise en œuvre de la plateforme SAP, qui fonctionne déjà dans 32 des bureaux dans les États membres de l'IICA; la modernisation et la simplification du Système d'évaluation du rendement individuel, et l'amélioration des installations physiques et technologiques dans cinq bureaux de l'Institut dans les États membres et au siège, financée avec des économies.

- 1.2.14 Une fois l'exposé du Directeur général terminé, la Présidente donne la parole aux représentants des pays. Tous commencent par féliciter l'Institut pour son 70^e anniversaire et exprimer leur satisfaction au sujet du rapport présenté par le Directeur général.
- 1.2.15 Le Représentant observateur de la Dominique souligne le travail ardu qu'il faut réaliser dans les Amériques pour lutter contre l'insécurité alimentaire, atténuer la pauvreté dans les zones rurales, lutter contre les maladies des cultures et des animaux et freiner la dégradation sociale. Il insiste sur l'importance de la permanence dans le temps des programmes et projets en vigueur, sans que cela n'empêche de nouvelles idées de surgir. À ce propos, il recommande de poursuivre et d'élargir la formation des jeunes dans le domaine des agroentreprises car il est important que les nouvelles générations voient leurs projets atteindre la solidité et la durabilité désirées.
- 1.2.16 La Représentante du Costa Rica souligne que le programme technique du Costa Rica trouve son reflet dans le rapport présenté par le Directeur général. Elle exprime ensuite son intérêt pour le renforcement de deux thèmes sur lesquels travaille l'IICA : i) le changement climatique et les efforts des pays en matière d'atténuation des conséquences, d'adaptation et de réduction des risques, et ii) l'établissement de liens entre les institutions nationales spécialisées et les centres internationaux de recherche dans le domaine de l'innovation technologique. Elle rappelle que, lors de la 17^e Conférence des Parties (COP 17), les conditions ont été prises en compte pour que l'agriculture fasse son entrée dans l'Organe subsidiaire, ce qui représente une occasion pour intensifier l'interaction entre le secteur agricole et le secteur de l'environnement. Elle lance un appel pour que les responsables de l'agriculture prêtent attention à la COP 18 et mentionne la possibilité de tenir une rencontre parallèle consacrée aux activités productives à faibles émissions de carbone.
- 1.2.17 Elle explique qu'il importe de profiter des banques de germoplasme et des ressources phytogénétiques dont disposent les centres internationaux, de telle sorte que les systèmes nationaux de recherche puissent répondre à de nombreux besoins. Enfin, elle félicite l'IICA pour la démarche adroite avec laquelle il a abordé aussi bien les nouveaux enjeux que les questions traditionnelles.
- 1.2.18 La Représentante de l'Équateur reconnaît la valeur du travail réalisé par l'Institut et explique qu'il existe trois domaines dans lesquels l'IICA peut être d'un grand secours pour les États membres : i) fourniture d'information sur les véritables effets de la biotechnologie et des organismes génétiquement modifiés,

afin de lutter contre la désinformation dans ce domaine; ii) sécurité et souveraineté alimentaires, l'innovation jouant un rôle fondamental à cet égard, et iii) connexion entre changement climatique et biotechnologie dans la politique agricole.

- 1.2.19 Le Représentant du Guyana souligne que près de 52 millions de personnes vivent dans des conditions d'insécurité alimentaire dans la région, ce qui freine leur progrès. Il considère que l'investissement public doit augmenter pour faire face au changement climatique, progresser dans la recherche d'énergies renouvelables et de biocarburants et, en même temps, s'occuper de la production alimentaire. Il mentionne que la crise de 2008 a provoqué une hausse du coût de la vie et que, à l'heure actuelle, une nouvelle crise est en train de s'installer, crise qui, selon certains, pourrait être pire. Il souligne la nécessité pour les pays de la région de renforcer leurs capacités en matière de protection sanitaire agricole et d'innocuité des aliments, ainsi que leurs capacités dans le domaine de la sécurité alimentaire. Enfin, il considère important de consentir des efforts pour disposer d'une politique sur les organismes génétiquement modifiés qui, entre autres effets, réduira l'incertitude qui devient un obstacle aux progrès dans ce domaine.
- 1.2.20 Le Représentant du Panama souligne le défi que représente la tâche d'alimenter une population mondiale croissante, tandis que la production alimentaire décline et que les ressources naturelles comme la terre et l'eau sont de moins en moins disponibles. Il ajoute que l'IICA doit renforcer le savoir, l'innovation et l'accès aux technologies de pointe. Il explique que, dans son pays, une grande partie des agriculteurs sont des petits producteurs sans accès à la technologie et peu scolarisés et que, partant, il est important qu'ils entrent en contact avec des cas réussis de renforcement de la production, tâche dans laquelle il apprécie l'appui que peut apporter l'IICA. En résumé, à son avis, le problème du secteur agricole est que les solutions qui s'offrent dans ce secteur sont comme une île dans un océan de besoins.
- 1.2.21 La Représentante observatrice du Mexique fait valoir les importantes actions et réalisations de l'Institut, qui sont conformes aux lignes directrices du Plan à moyen terme 2010-2014, et souligne la pertinence des résultats obtenus en termes de leur contribution à la sécurité alimentaire, grâce à une agriculture plus compétitive et durable, ainsi que l'importance accordée à l'innovation technologique. Elle réitère son soutien au rapport de gestion présenté par le Directeur général et aux actions réalisées.

- 1.2.22 La Représentante d'Haïti explique que, grâce à une entente signée avec le gouvernement du Canada, il a été possible d'améliorer les capacités des producteurs dans son pays et de leur faire mieux prendre conscience de l'importance d'une alimentation équilibrée. Elle souligne également les bons résultats du travail de formation réalisé par l'IICA auprès de vingt jeunes Haïtiens dans le domaine de l'administration d'agroentreprises.
- 1.2.23 La Représentante de l'Argentine mentionne que le dialogue entre l'IICA et les ministères de l'Agriculture a favorisé la communication et facilité de nombreux changements. Elle qualifie de vertu la capacité de l'Institut d'offrir une réponse rapide pour fournir des services de coopération technique. Elle souligne également l'appui apporté par l'IICA pour permettre aux pays d'assumer des positions régionales face aux organismes internationaux, ce qui leur facilite l'accès aux marchés plus vastes, ainsi que l'appui de l'Institut à la prise de décisions et à la préparation de positions en vue des forums internationaux. Elle mentionne plus particulièrement la collaboration de l'Institut pour harmoniser des actions en matière de biotechnologie entre le Conseil agricole du Sud (CAS) et l'Initiative nord-américaine de biotechnologie (NABI), ainsi que le travail de l'Institut dans le domaine de la protection sanitaire agricole et de l'innocuité des aliments.
- 1.2.24 La Représentante du Nicaragua remercie le Directeur général pour l'information fournie au sujet de la gestion de l'Institut et souligne l'importance d'établir des partenariats, car de telles alliances permettent de bâtir des programmes conjoints. Elle exhorte l'Institut à les préserver et à les renforcer.
- 1.2.25 Le Représentant des États-Unis d'Amérique fait valoir que l'IICA est un allié clé pour son pays, qui apporte des ressources pour des projets dans des domaines comme la sécurité alimentaire, l'innocuité des aliments, les catastrophes naturelles, la protection sanitaire agricole, la biotechnologie, le changement climatique et l'agroénergie, entre autres. Il reconnaît la valeur des réunions du Comité exécutif et souligne que le dialogue et les relations interpersonnelles ne peuvent être remplacés par la technologie. Enfin, il invite les pays à appuyer le renforcement des capacités techniques de l'IICA et à continuer d'établir des partenariats stratégiques. Il accorde une grande importance à la démarche axée sur les résultats et à la reddition de comptes qui figure dans le rapport du Directeur général.
- 1.2.26 Le Représentant de la Colombie fait l'éloge de l'attachement dont l'Institut a fait preuve, au cours de ses 70 ans d'existence, à sa mission et à ses objectifs. Il

explique que le dernier Sommet des Amériques a mis en lumière le rôle déterminant de l'IICA pour faire valoir le thème de l'agriculture. Au nom de son gouvernement, de son Président et du ministre de l'Agriculture et du Développement rural, il exprime sa gratitude et sa reconnaissance pour le travail réalisé par l'IICA. Il ajoute que, lors d'une récente visite de travail au Canada, le ministre de l'Agriculture et du Développement rural a souligné l'importance, pour son pays, de l'accès à des aliments plus sûrs et du renforcement des systèmes nationaux de biosécurité dans les pays, deux domaines dans lesquels l'IICA encourage des actions.

- 1.2.27 Le Représentant observateur du Canada, après avoir mentionné qu'il apprécie l'utilité du rapport du Directeur général, fait état de l'importance accordée à l'innovation et souligne que la communication en bonne et due forme du rapport dans ses détails peut aider à attirer des partenaires et des projets, et à obtenir des ressources car le rapport explique clairement de que fait l'IICA et les résultats obtenus.
- 1.2.28 En réponse à ces interventions, le Directeur général remercie le Représentant des États-Unis d'Amérique pour l'appui manifesté ainsi que pour les contributions hors quote-part de l'USDA et du Département d'État. Il apporte ensuite des explications supplémentaires au Comité exécutif au sujet des questions abordées par les représentants des États membres:
- 1.2.29 En ce qui concerne l'innovation technologique et les effets du changement climatique dans le secteur agricole, il met l'accent sur la médiocre croissance moyenne de la productivité de la région observée au cours de la dernière décennie, et sur la nécessité d'augmenter la productivité pour produire plus sur la même superficie. Il souligne : i) la grande importance d'investir plus pour renforcer la capacité technique et scientifique qui produit les innovations permettant d'améliorer les rendements et d'alimenter une population croissante, et pour mieux faire face au changement climatique, et ii) l'importance de voir la biotechnologie non seulement comme la création d'organismes génétiquement modifiés, mais aussi comme un ensemble d'outils techniques, ainsi que la nécessité d'offrir des bases techniques et scientifiques pour la prise de décisions. Il mentionne que la région traverse une crise de nature distincte (sociale, environnementale, énergétique et liée à la sécurité alimentaire) et que l'agriculture peut grandement contribuer à résoudre cette crise.
- 1.2.30 Il se dit d'accord avec les commentaires formulés par des membres du Comité exécutif au sujet de l'importance de l'innovation pour relever les défis auxquels

fait face l'agriculture. Il rend compte des expériences menées avec des dispositifs technologiques pour la culture du soja dans laquelle, outre les semences génétiquement modifiées, on utilise le semis direct et d'autres techniques plus efficaces que les dispositifs technologiques traditionnels. L'IICA publiera à la fin de ce mois un rapport sur une expérience de soja génétiquement modifié. Il ajoute que l'Institut continuera de travailler avec les ministères de l'Agriculture sur ces questions, toujours dans le cadre des politiques nationales définies, en portant une attention particulière aux ministères des Caraïbes avec lesquels il partagera les données d'expériences acquises dans d'autres régions.

- 1.2.31 En ce qui concerne la formation de jeunes professionnels pour renforcer leur contribution au développement compétitif, durable et inclusif de l'agriculture, le Directeur général s'engage à poursuivre le renforcement des capacités des jeunes dans les pays des Caraïbes et à élargir cette action à d'autres États membres. Il explique que les pays des Caraïbes doivent se doter d'instruments qui contribueront à favoriser la productivité de l'agriculture et à retenir les jeunes dans ce secteur. Il mentionne ensuite que des étudiants des Caraïbes ont eu de la difficulté à concourir pour des bourses dans le cadre de l'entente signée entre l'IICA et le CONACYT du Mexique, principalement à cause du problème de la langue. Il fait savoir qu'au cours de la Semaine caribéenne de l'agriculture à la fin du mois d'octobre, il rencontrera les ministres de l'Agriculture de cette région dans le but de chercher d'autres solutions qui permettront aux étudiants caribéens d'opter pour des ateliers à court terme qui auront une valeur académique. Enfin, le Directeur général remercie la Représente d'Haïti pour ses commentaires au sujet des projets de l'IICA dans son pays et exprime sa disposition à continuer d'impulser l'entrée des jeunes dans le secteur des agroentreprises, aussi bien en Haïti que dans d'autres pays.
- 1.2.32 À propos de l'importance de l'agriculture pour le développement rural, la lutte contre la pauvreté et le redressement dans les zones de conflit, le Directeur général est tout à fait d'accord avec le Représentant de la Colombie au sujet.
- 1.2.33 S'agissant de l'importance des partenariats stratégiques et des forums internationaux, le Directeur général est d'accord avec la Représentante du Nicaragua au sujet de l'importance des partenariats pour répondre aux besoins des États membres. Il mentionne le rapprochement effectué par l'Institut avec le secteur privé et les accords signés avec les différents centres internationaux, à savoir, le CGIAR, la FAO, le CATIE, ainsi qu'avec d'autres partenaires, et souligne les bénéfices que la région retire de ces partenariats.

- 1.2.34 En réponse à la Représentante du Costa Rica, il souligne le rôle joué par l'IICA dans les processus de préparation de divers forums internationaux, dont la COP17 et la conférence Rio+20. Au sujet des forums sur la biotechnologie et la biosécurité, il fait savoir que l'Institut travaille de concert avec le CATIE et le gouvernement du Costa Rica pour permettre à leurs représentants d'assister aux réunions en étant mieux documentés, et il reconnaît la nécessité de travailler en plus étroite collaboration avec les ministères de l'Environnement; il ajoute que l'Institut participera à la COP18, qui aura lieu à Doha, Qatar, du 26 novembre au 7 décembre 2012.
- 1.2.35 En ce qui concerne le contenu du rapport et les résultats présentés, il remercie le Représentant observateur du Canada pour ses commentaires sur la pertinence pour l'IICA de présenter l'information axée sur les résultats et les projets, comme il a été fait dans le rapport. Il attire l'attention sur le fait que, pour atteindre la majeure partie des résultats indiqués, l'Institut a encouragé, facilité, impulsé et/ou coordonné des actions dans l'exécution desquelles sont intervenus de nombreux autres acteurs, de telle sorte que les résultats ne sont pas seulement attribuables à l'IICA, mais aussi aux gouvernements et autres partenaires.
- 1.2.36 À propos de l'organisation de la Rencontre des ministres de l'Agriculture des Amériques et de la Dix-septième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, qui se tiendront en Argentine en 2013, enfin, le Directeur général exprime à la Représentante de l'Argentine sa volonté de travailler en plus étroite collaboration avec son pays à l'organisation de ces réunions. En réponse au commentaire de la Représentante au sujet du large éventail de problèmes que connaissent les fonctionnaires des ministères de l'Agriculture, il fait valoir que l'IICA devrait avoir la capacité de contribuer à résoudre tous ces problèmes, mais il reconnaît que ce n'est pas le cas et que, partant, il est important de créer des partenariats. Enfin, il exprime sa satisfaction au sujet de la relation qu'ont établie le CAS et la NABI et souligne que l'Institut a participé à la création de ce lien.

1.3 Clôture de la séance

La première séance plénière de la Trente-deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif est levée à 12 h 15 le 9 octobre 2012.

DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

2.1 *Ouverture de la séance*

2.1.1 La deuxième séance plénière de la Trente-deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif commence à 14 h 10, le 9 octobre 2012, sous la présidence de Madame María Guadalupe Bardelli, Directrice des négociations régionales et du règlement des litiges du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche de l'Argentine.

2.2 *Rapport du Groupe ad hoc sur l'affaire de la Colombie*

2.2.1 La Présidente demande au Secrétaire technique de présenter le rapport préparé par le Groupe ad hoc sur l'affaire de la Colombie.

2.2.2 Le Secrétaire technique fournit des informations sur l'historique de cette affaire et donne lecture du rapport préparé par le Groupe ad hoc. Il indique que cette question est présentée au Comité exécutif à des fins strictement informatives et que, pour le moment, le Comité ne doit prendre aucune décision à ce sujet compte tenu du fait que le problème est traité d'une manière qui facilitera un bon arrangement entre les parties.

Historique de l'affaire

2.2.3 Le Gouvernement de la Colombie a signé directement avec l'IICA, en sa qualité d'organisme public international, un contrat aux termes duquel l'Institut gérerait pendant les années 2007, 2008 et 2009 le volet irrigation et drainage du programme de subventions à des bénéficiaires connu sous le nom d'*Agro Ingreso Seguro* (AIS). À la suite de dénonciations de la presse, à la fin de 2009, les autorités du Gouvernement précédent de la Colombie, présidé par Monsieur Álvaro Uribe, ont ouvert une enquête sur une possible utilisation frauduleuse des ressources de ce programme par des bénéficiaires qui auraient agi de manière présumément illégale. Cette enquête, qui a été poursuivie par l'administration actuelle du président Juan Manuel Santos, a fourni des motifs de remettre en question la procédure de passation de contrats utilisée et de suspendre les contrats souscrits avec l'IICA.

- 2.2.4 Parmi les mesures adoptées par le gouvernement précédent se trouve l'adoption de la résolution 191, par laquelle il a été déclaré que l'IICA n'avait pas respecté l'accord 055 et il a été décidé de présenter une réclamation à la société d'assurances pour un montant de près de 7 millions \$ÉU. Par ailleurs, le gouvernement actuel a adopté d'autres mesures, dont la liquidation des contrats avec l'IICA.
- 2.2.5 Lors de la Seizième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), face au risque que cette affaire conduise à d'éventuelles réclamations contre l'Institut d'une valeur de plusieurs millions de dollars, cet organe de direction a décidé de créer une commission temporaire ad hoc, en se prévalant des dispositions de l'article 52 du Règlement intérieur du Conseil.

Position du Gouvernement de la Colombie à la réunion du Conseil

- 2.2.6 Monsieur Juan Camilo Restrepo S., Ministre de l'agriculture de la Colombie et chef de la délégation de la Colombie à la réunion susmentionnée, s'est dit d'accord avec la création d'une commission ad hoc et a fait savoir que le Gouvernement de la Colombie était tout à fait disposé à fournir toute l'information que cette commission pourrait exiger pour s'acquitter de la tâche confiée par le Conseil. Il a également proposé que la commission revête un caractère informatif, et non pas de négociation, ce qui a été accepté.
- 2.2.7 Il a alors expliqué que dans cette affaire étaient impliquées toutes les entités de contrôle et de surveillance de l'État colombien ainsi que le pouvoir judiciaire. Il a mentionné également que les médias avaient suivi avec beaucoup d'attention et de vigilance l'évolution de l'affaire. Enfin, il a souligné que la situation était très fâcheuse et douloureuse, compte tenu du fait que la relation entre l'IICA et la Colombie est très ancienne, très professionnelle et très appréciée, et qu'il espérait que le problème serait résolu de la meilleure façon possible pour toutes les parties concernées.

Décisions adoptées par le Conseil

- 2.2.8 Le Conseil a considéré qu'il était très important que les États membres disposent de toute l'information sur les éventuelles conséquences financières pour l'Institut, compte tenu des mesures adoptées par les autorités nationales de la Colombie. C'est pourquoi il a décidé de créer un groupe ad hoc, conformément aux dispositions de l'article 52 de son Règlement, composé des cinq pays membres suivants, avec une représentation équitable de chaque région de

l'IICA : Argentine, Bolivie, Costa Rica, États-Unis d'Amérique et Grenade. Il a également défini les responsabilités suivantes pour ce groupe ad hoc : i) connaître le problème dans tous ses détails, avec la possibilité d'avoir des entretiens avec les autorités colombiennes, et ii) formuler des recommandations au sujet des décisions que le Directeur général devrait prendre, recommandations qui seraient présentées à la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) et qui seraient subordonnées à l'approbation du Comité exécutif lors de sa prochaine réunion.

Le Groupe ad hoc et le travail réalisé depuis sa création

2.2.9 Pour s'acquitter du mandat dicté par le Conseil, les gouvernements de l'Argentine, de la Bolivie, du Costa Rica, des États-Unis d'Amérique et de la Grenade ont désigné comme membres du Groupe ad hoc Madame Liliana M. Solá, Monsieur Miguel G. Murillo, Madame Julieta Murillo, Monsieur Andrew Burst et Monsieur Daniel Lewis, respectivement. Ce groupe a examiné l'information mise à sa disposition par l'IICA et tenu deux réunions par téléconférence, la première le 9 avril 2012 et la seconde le 6 juillet 2012, cette dernière avant la réunion de la CCSQG. Le groupe a pris connaissance de la situation dans ses détails et conclu que, en ce moment, il n'y avait aucun fait nouveau important au sujet de l'évolution de l'affaire qui méritait d'être communiqué au Comité exécutif. La situation se résume comme suit:

- a. Le risque latent principal est que la compagnie d'assurances «*Confianza*» dépose une réclamation contre l'IICA pour 7 millions \$ÉU, risque qui ne s'est pas concrétisé. Le gouvernement colombien n'a pas non plus retiré la résolution n° 191, qui obligerait la compagnie d'assurances à verser le montant susmentionné au gouvernement, ce qui l'inciterait à déposer une réclamation à l'IICA.
- b. Aucune réclamation directe n'a été déposée contre l'Institut par les autorités colombiennes. Cependant, étant donné que le processus de liquidation des ententes signées avec l'IICA est en marche, il est nécessaire d'être attentif à de possibles réclamations une fois que le processus de liquidation sera terminé.
- c. Pour le moment, aucune réclamation n'a été déposée contre l'Institut par des tierces parties en raison de leur participation au programme AIS ou de la liquidation de ce programme. De même, aucune réclamation pénale n'a été déposée contre l'IICA ou contre ses fonctionnaires internationaux.

d. En ce qui concerne la protection des privilèges ou immunités auxquels a droit l'Institut, le groupe a été informé des demandes formulées par l'Inspection des finances de la Colombie afin que ces privilèges et immunités soient retirés, demandes qui ont été refusées parce qu'elles ne respectaient pas les procédures établies dans l'Accord fondamental sur les privilèges et immunités en vigueur entre l'IICA et le Gouvernement de la Colombie, ni le droit international. Sur ce point également, il n'y a aucun fait nouveau.

2.2.10 À la lumière de ce qui précède, il n'a pas été nécessaire que le Groupe ad hoc établisse des contacts directs avec les autorités de la Colombie, et il n'a pas été nécessaire non plus de recommander ou d'avaliser une ligne d'action de la part du Directeur général de l'IICA puisque, jusqu'à maintenant, le rôle de l'Institut s'est limité au cadre administratif, qui relève du bureau de l'IICA en Colombie ou des unités pertinentes du siège de l'Institut.

2.2.11 Le Groupe ad hoc a également été informé des mesures prises par le Directeur général pour établir et maintenir un dialogue avec le Gouvernement de la Colombie, dont le remplacement du Représentant dans ce pays. Il a été pris note également du fait que le Ministre de l'agriculture et du développement rural de la Colombie était tout à fait disposé à trouver une sortie satisfaisante pour les parties concernées par le différend et à continuer de travailler avec la collaboration de l'IICA dans d'autres domaines d'intérêt pour cet État membre. C'est ainsi que le Ministre a ratifié la position qu'il a présentée à la Seizième réunion ordinaire du Conseil.

Recommandations du Groupe ad hoc au Comité exécutif

2.2.12 Le Groupe ad hoc présente les recommandations suivantes :

- a. Maintenir le Groupe ad hoc jusqu'à ce qu'une solution définitive soit trouvée, avec les mêmes attributions et objectifs qui lui ont été conférés par le Conseil.
- b. Demander au Gouvernement de la Colombie et au Directeur général de l'IICA qu'ils continuent de travailler à la recherche d'une solution concertée.
- c. Réitérer l'importance que revêt pour le bon travail de l'Institut et de ses fonctionnaires la protection des droits et immunités que la loi colombienne et le droit international leur accordent.

- 2.2.13 La Présidente donne la parole à Monsieur Hernando de Jesús Herrera Vergara, Ambassadeur de la Colombie au Costa Rica, qui préside la délégation de la Colombie.
- 2.2.14 Le chef de la délégation de la Colombie remercie la Présidente, le Directeur général et les représentants au sein du Comité exécutif pour l'occasion qui lui est offerte d'aborder cette affaire. Il ajoute que, la présente réunion étant une réunion d'information, cela suppose qu'aucune décision ne sera prise au sujet d'un fait délicat et douloureux qui s'est produit sous l'administration précédente en Colombie, relatif à la supposée concession de bénéfices irréguliers présumés à des personnes déterminées qui font actuellement l'objet de procédures pénales.
- 2.2.15 Dans son intervention, i) il souligne qu'il est d'accord avec le rapport du Groupe ad hoc; ii) il explique qu'il est très important de maintenir le Groupe ad hoc jusqu'à ce qu'une décision soit prise ou qu'une solution définitive soit apportée, et que le groupe doit continuer de fonctionner avec les attributions et les objectifs que lui a conférés le Conseil, et iii) il appuie la recommandation du Groupe ad hoc à l'effet que le Gouvernement de la Colombie et le Directeur général de l'IICA continuent de travailler à la recherche d'une solution concertée.
- 2.2.16 Il ajoute que, comme l'a mentionné le Ministre de l'agriculture, Monsieur Juan Camilo Restrepo, lors de la réunion du Conseil, le Gouvernement de la Colombie est disposé à poursuivre le dialogue afin de résoudre cette situation qui vient du gouvernement précédent, avec l'assurance qu'il n'y aura aucune confrontation entre les positions juridiques de l'IICA et celles du Gouvernement de la Colombie.
- 2.2.17 Il explique que, par sa tradition juridique, la Colombie est un État de droit où les institutions démocratiques légitimement constituées sont respectées. Ainsi, il revient aux juges de la République d'adopter les décisions auxquelles le gouvernement devra obéir, décisions qui toucheront les personnes qui, à un moment donné, ont utilisé des subventions qui leur avaient été accordées de manière considérée illégale. Il se réfère au rapport du Groupe ad hoc, dans lequel il est souligné que la Colombie n'a pas encouragé le recours à des actions judiciaires et qu'il n'y a pas de controverse directe entre la Colombie et l'IICA. Selon ce rapport, il s'agit seulement de la défense juridique du Gouvernement par rapport aux décisions que pourra prendre la compagnie d'assurances.

- 2.2.18 Il réitère que son Gouvernement continuera de travailler pour établir des mécanismes de concertation et chercher une solution à cette affaire qui n'aura aucun effet préjudiciable sur les finances de l'Institut, qui appartient aussi à son pays. Il confirme l'importance, pour que l'Institut et ses fonctionnaires puissent travailler convenablement, de la protection des droits et immunités que leur accordent la Constitution et d'autres lois de la Colombie ainsi que le droit international.
- 2.2.19 Il ajoute qu'il est accompagné de Monsieur Andrés Bernal, Conseiller juridique du ministère de l'Agriculture, qui peut fournir toute l'information voulue compte tenu du fait que c'est la personne qui connaît le mieux l'affaire. Il remercie la Présidente du Comité exécutif de lui avoir donné la possibilité de parler de cette affaire. Il termine en réitérant que le Président de la République et le Ministre de l'agriculture de la Colombie accordent un grand prix à la transparence dans des affaires comme celle-ci et qu'ils sont entièrement disposés au dialogue, le meilleur mécanisme offert par la démocratie pour résoudre pacifiquement les différends.
- 2.2.20 La Présidente remercie l'Ambassadeur de la Colombie au Costa Rica pour son intervention et donne la parole au Conseiller juridique du ministère de l'agriculture et du développement rural de la Colombie.
- 2.2.21 Le Conseiller juridique réitère les propos tenus par l'Ambassadeur, chef de la délégation de la Colombie, et ajoute que le ministère de l'agriculture et du développement rural et le bureau de l'IICA en Colombie s'appliquent à résoudre les difficultés d'ordre administratif et juridique qui ont surgi dans la mise en œuvre de ces ententes. Il souligne la précieuse présence de l'Institut en Colombie depuis 48 ans et sa contribution à la conception de politiques publiques en faveur du développement rural et agricole. Il considère que, en raison de cette affaire, l'IICA n'a pas réussi à retrouver ce rôle important, dans toute son ampleur, mais il espère que cela se fera une fois que les différends auront été résolus. Il termine en mentionnant que le Gouvernement de la Colombie est tout à fait disposé à faire en sorte que cette situation relative à l'exécution d'un contrat trouve un dénouement heureux et que, partant, il sera attentif aux décisions prises par les instances judiciaires, lesquelles ne dépendent pas directement du pouvoir exécutif.
- 2.2.22 Le Directeur général remercie l'Ambassadeur au Costa Rica et chef de la délégation de la Colombie et le Conseiller juridique du ministère de l'agriculture et du développement rural de ce pays pour leurs interventions. Il réitère sa ferme

volonté de trouver une issue à la situation. Il mentionne que, comme l'a exprimé le Groupe ad hoc dans ses propos et son rapport, il est très important que la Direction générale de l'IICA et le ministère de l'Agriculture et du Développement rural de la Colombie continuent de travailler avec la même orientation et avec l'état d'esprit qui a prévalu pendant la réunion. Il souligne que ledit ministère et l'Administration actuelle de l'IICA ont hérité de ce problème d'administrations précédentes, mais que les deux ont assumé la responsabilité de le résoudre. Il ajoute qu'il considère important de tenir le Comité exécutif informé de l'évolution de l'affaire.

2.2.23 Il remercie ensuite le Ministre de l'agriculture, Monsieur Juan Camilo Restrepo, pour son ouverture et pour l'attention diligente qu'il a apportée à cette question. Il exprime la volonté et le désir de la Direction générale de l'IICA de continuer à travailler avec les autorités de la Colombie pour résoudre le problème. Il souligne que les deux parties sont d'accord pour affirmer la nécessité de faire en sorte que : i) le problème soit résolu dans les plus brefs délais; ii) les pays soient informés en permanence de l'évolution de l'affaire, et iii) tous les efforts soient déployés pour trouver une solution négociée et rapide, qui sera profitable aussi bien au pays qu'à l'Institut, qui appartient aussi au pays. Il conclut en demandant l'appui du Comité exécutif pour que le Groupe ad hoc continue de travailler conformément à son mandat.

2.2.24 Les membres du Comité exécutif approuvent le rapport et les recommandations du Groupe ad hoc. Ils accordent également leur appui pour que ce groupe continue de travailler conformément au mandat que lui a confié le Conseil.

2.3 Renforcement des finances de l'Institut

2.3.1 Progrès dans le recouvrement des quotes-parts

2.3.1.1 À la demande de la Présidente, le Secrétaire des services institutionnels, Monsieur Carlos O'Farrill, fait savoir que, en septembre 2012 l'IICA avait reçu plus de 75% des quotes-parts de l'année. Il ajoute que cette information est disponible sur le site Web auquel les représentants des États membres et toutes les personnes assistant à la réunion du Comité exécutif ont accès. Il saisit l'occasion pour remercier les pays des efforts consentis pour s'acquitter de leurs quotes-parts à l'Institut, lesquelles permettent à l'IICA de fonctionner normalement et de respecter ses engagements à l'égard de ses États membres. Il prend acte, en particulier, de l'effort important consenti par le Gouvernement de

l'Espagne, qui a payé sa contribution annuelle, ainsi que par le Gouvernement du Costa Rica qui a effectué un nouveau paiement.

2.3.2 États financiers de l'Institut pour l'exercice 2011 et rapport des commissaires aux comptes

2.3.2.1 Le Secrétaire des services institutionnels conserve la parole pour aborder la question des états financiers de l'Institut pour l'exercice 2011. À ce propos, il explique que, selon le rapport du cabinet de vérification externe Deloitte & Touche, l'IICA a présenté raisonnablement tous les aspects importants de sa situation financière au 31 décembre 2011. De même, Monsieur O'Farrill affirme que ce résultat est la conséquence de l'utilisation rationnelle, responsable, équitable et transparente des ressources allouées à l'Institut par ses États membres.

2.3.3 Dix-huitième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)

2.3.3.1 Le Secrétaire des services institutionnels explique que le CRV s'est réuni, conformément aux dispositions institutionnelles, et que son Président, Monsieur Tracy LaPoint, étant présent à la réunion, il lui cède la parole.

2.3.3.2 Le Président du CRV fait savoir que ce comité a analysé attentivement les rapports financiers et le rapport des commissaires aux comptes et qu'il s'est entretenu avec le Secrétaire des services institutionnels, avec la Directrice de la Division de la gestion financière et d'autres fonctionnaires, et avec les commissaires aux comptes au sujet des opérations financières de l'Institut. En se basant sur les résultats de ces entretiens, le CRV a élaboré le rapport qui est mis à la disposition des États membres, dans lequel il est affirmé que l'IICA a adopté les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations formulées par ledit comité.

2.3.3.3 La Représentante de l'Argentine demande des détails au sujet de l'évaluation que doit effectuer l'IICA sur l'utilité des études actuarielles, compte tenu du coût élevé de cette évaluation et du fait qu'elle couvre seulement une partie de la population.

2.3.3.4 Monsieur LaPoint explique que les commissaires aux comptes ont observé que l'IICA ne respecte pas les principes de comptabilité généralement acceptés car il ne réalise pas d'études actuarielles annuelles. À ce propos, il ajoute que, en raison de la diversité des législations nationales et de la manière dont sont

appliqués les avantages au moment du départ en retraite du personnel dans chaque pays, il serait nécessaire de réaliser au moins 20 études actuarielles différentes par an, ce qui entraînerait un coût élevé. C'est pourquoi le CRV a conclu que la méthode de calcul actuel devrait être maintenue.

2.4 *Proposition de politique pour l'administration de projets financés par des ressources extérieures*

- 2.4.1 Le Secrétaire des services institutionnels, Monsieur Carlos O'Farrill, explique que l'Administration actuelle s'est interrogée sur la nécessité de mettre en œuvre une politique de recouvrement de la totalité des coûts engendrés par l'administration de projets financés par des ressources extérieures. Il explique que, conformément aux résolutions n° 541 du Comité exécutif et n° 417 du Conseil, l'IICA a engagé la firme Mosley & Associates pour qu'elle réalise une étude sur la méthodologie à adopter pour le calcul du taux institutionnel net (TIN). Cette étude a été présentée le 12 juillet dernier à la CCSQG qui a émis des recommandations pour en préciser le contenu. Monsieur O'Farrill introduit immédiatement Monsieur James Ebbitt, consultant de la firme EAM Inc./Mosley & Associates, afin qu'il présente l'étude sur la méthodologie de calcul du TIN réalisée par cette firme.
- 2.4.2 Monsieur Ebbitt fait référence à l'historique de l'étude et souligne ses deux objectifs les plus importants : i) analyser les coûts encourus par l'IICA pour la mise en œuvre de projets financés par des ressources extérieures et la méthodologie utilisée par l'Institut pour recouvrer les coûts indirects de ladite mise en œuvre, et ii) étudier le marché international de la coopération technique et comparer les politiques appliquées par des institutions internationales semblables à l'IICA pour recouvrer les coûts des projets financés par des ressources extérieures.
- 2.4.3 Monsieur Ebbitt explique que les ressources provenant du TIN que reçoit l'IICA visent à couvrir les coûts indirects encourus par l'Institut pour mettre en œuvre les instruments de coopération financés par des ressources extérieures. Il souligne que l'objectif que poursuit l'IICA avec le recouvrement de ses coûts indirects est d'appliquer le principe du « résultat net neutre » : ce principe consiste à recouvrer uniquement les coûts indirects qui sont engendrés par la mise en marche et l'exécution de projets financés par des ressources extérieures et qui ne s'inscrivent pas dans les coûts couverts par des ressources ordinaires.

- 2.4.4 Il précise ensuite que le TIN a été calculé à partir de l'information financière vérifiée et de la détermination des coûts directs et indirects financés par les différents types de ressources exécutées par l'Institut (Fonds ordinaire, ressources extérieures et TIN). Il explique que le TIN reflète le taux de base nécessaire pour recouvrer les coûts indirects qui correspondent proportionnellement à ces projets, selon le principe du résultat net neutre. Deux éléments guident le calcul du taux : i) la proportionnalité, lorsqu'on considère la partie des coûts indirects que les projets financés par des ressources extérieures doivent financer, et ii) la compétitivité, lorsqu'on prend en considération la capacité institutionnelle de conserver ses normes de qualité, de couverture et d'efficacité dans la coopération technique, par rapport au marché.
- 2.4.5 Monsieur Ebbitt fait savoir que, selon les données finales de recettes et de dépenses pour 2011, le TIN résultant est de 8,1 %, ce qui le situe dans la fourchette des taux imposés par un groupe d'organismes internationaux analogues avec lesquels l'IICA a été comparé et qui demandent entre 5 % et 20 %. Il ajoute qu'il existe également des obstacles législatifs ou liés aux politiques qui ont des répercussions sur le TIN. Il souligne plusieurs aspects relatifs au TIN qui ont une importance fondamentale pour l'IICA : i) l'observance du critère de transparence dans l'analyse et la fixation du TIN; ii) la nécessité de revoir et d'actualiser le TIN tous les ans; iii) l'effet négatif sur le Fonds ordinaire du recouvrement d'un montant inférieur au montant correspondant au TIN établi, et iv) le risque financier encouru par l'IICA s'il a continuellement recours au Fonds ordinaire pour couvrir les dépenses de projets destinés à être financés par des ressources extérieures.
- 2.4.6 Il explique ensuite que les résultats préliminaires de l'étude ont été présentés à la CCSQG lors de sa réunion du 12 juillet 2012, et que les réactions reçues ont été précieuses. Enfin, il indique que le cabinet-conseil a examiné les suggestions de l'IICA pour améliorer la compétitivité institutionnelle et obtenir que le paiement des coûts indirects soit pleinement couvert par les ressources extérieures, selon le critère de proportionnalité, et il fait savoir que son cabinet convient que ces suggestions contribueront à faire en sorte que l'Institut atteigne l'objectif de renforcer sa situation financière à l'avenir. Il ajoute que, chaque année, au moment de calculer le TIN, l'IICA devra tenir compte des augmentations des coûts.
- 2.4.7 Les Représentants observateurs du Mexique et du Canada, le Représentant du Guyana et les Représentants de l'Équateur, de l'Argentine et des États-Unis d'Amérique remercient Monsieur Ebbitt pour la présentation du rapport et

réaffirmation qu'il était important d'examiner la méthodologie utilisée pour le calcul du TIN, une mesure pertinente pour préserver la viabilité institutionnelle et pour ne pas nuire au Fonds ordinaire avec les coûts indirects des projets financés par des ressources extérieures. En particulier, le Représentant observateur du Mexique fait savoir que son pays, qui est celui où l'IICA administre le plus grand nombre de projets financés par des ressources extérieures, paie régulièrement le taux établi dans la politique de l'Institut et qu'il appuie les résultats obtenus dans l'étude, notamment l'établissement d'une nouvelle méthodologie pour le calcul du TIN.

- 2.4.8 Le Représentant observateur du Canada demande des précisions au sujet de la raison pour laquelle les coûts des relations extérieures ont été exclus du calcul des coûts indirects totaux, et en quoi consistent les activités de relations extérieures qui sont prises en compte dans ces coûts. Il réitère son appui à cette initiative et manifeste sa satisfaction au sujet des mesures adoptées. Le consultant fait savoir que les coûts engendrés par les relations extérieures correspondent aux coûts indirects qui sont financés actuellement par le Fonds ordinaire, lesquels, lorsqu'on applique le critère de proportionnalité, seraient financés soit avec des ressources du Fonds ordinaire soit avec des ressources provenant du TIN.
- 2.4.9 La Représentante de l'Équateur considère légitime de prendre pour point de départ la promotion de la viabilité financière des institutions. Elle suggère que la distinction soit faite entre le TIN et le principe de « frais administratifs », lequel est souvent mal vu. Elle estime que, même si le taux institutionnel est concurrentiel, il convient de le revoir périodiquement et elle demande si des cas se sont présentés où le taux n'a pas été entièrement recouvert.
- 2.4.10 Le consultant explique que l'une des recommandations de l'étude porte sur la nécessité d'effectuer un examen annuel du TIN. Il cite deux raisons qui expliquent les différences observées entre le pourcentage fixé pour le TIN et le pourcentage recouvert : a) dans les projets dont l'exécution s'étend sur plusieurs années, le TIN reste fixé au taux en vigueur pendant la première année, et b) dans certains pays, un pourcentage maximal a été fixé, inférieur au TIN de la politique institutionnelle. Dans les deux cas, le total recouvert dans chaque cycle varie par rapport au taux fixé pour l'année en question.
- 2.4.11 La Représentante de l'Argentine exprime ses remerciements pour le fait que les recommandations formulées pendant la réunion ordinaire 2012 de la CCSQG ont été prises en compte. Elle considère important que le taux soit revu

annuellement en appliquant la méthodologie expliquée et qu'il soit effectivement fondé sur un résultat net neutre, c'est-à-dire que l'objectif est de recouvrer les coûts indirects, et non pas de faire des bénéficiaires.

- 2.4.12 La Représentante des États-Unis d'Amérique exprime son soutien à la réalisation de l'étude. Elle affirme que son pays est disposé à envisager un TIN de 8,1 % ou 8,9 % si la conviction existe que ces valeurs reflètent les coûts réels. Elle fait savoir qu'il convient d'effectuer un suivi permanent du TIN, de faire en sorte que les coûts soient identifiables et vérifiables et de calculer le TIN en utilisant les données de plusieurs années. Elle explique que le Système des Nations Unies a entrepris de revoir et d'unifier les politiques de tous ses organismes en ce qui a trait au TIN, processus que son pays suit attentivement.
- 2.4.13 Le Représentant du Guyana demande si le Comité exécutif est l'instance appropriée pour décider du pourcentage fixé pour le TIN. Le Conseiller juridique précise que, conformément au Règlement financier de l'IICA, une étude doit être réalisée tous les ans. Il explique qu'il n'existe aucune disposition en vertu de laquelle le Comité devrait ratifier les taux internes nets. Il souligne que, selon la norme 3.5.1 dudit Règlement, le Directeur général doit négocier un taux pour chaque projet qui ne soit pas inférieur au taux minimum recommandé dans l'étude et qui soit suffisant pour couvrir le montant total des coûts indirects de tous les projets financés par des ressources extérieures.
- 2.4.14 La Représentante du Costa Rica indique que le pourcentage suggéré pour le TIN est raisonnable, puisqu'il se situe à mi-chemin entre les taux appliqués par d'autres organismes internationaux. Elle fait remarquer qu'il est nécessaire de tenir compte de l'impact négatif sur les finances de l'IICA de l'appréciation des monnaies nationales face au dollar des États-Unis d'Amérique et que les pays doivent chercher à améliorer la situation financière de l'IICA, compte tenu du fait qu'ils demandent toujours plus de services à l'Institut.

2.5 Lecture et adoption de projets de résolution

- 2.5.1 La Rapporteuse donne lecture des projets de résolution «États financiers de l'Institut pour l'exercice 2011», «Rapport des commissaires aux comptes et dix-huitième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)» et «Rapport sur le recouvrement des quotes-parts», lesquels sont adoptés sans modifications.
- 2.5.2 À 16 h 33 le mardi 9 octobre 2012, la Présidente reporte au matin du mercredi 10 octobre l'analyse et le débat au sujet du projet de résolution « Recouvrement

des coûts indirects des projets financés par des ressources extérieures – Taux institutionnel net (TIN) ».

2.6 Reprise de la deuxième séance plénière

2.6.1 La deuxième séance plénière reprend à 8 heures le 10 octobre 2012, sous la présidence de Madame María Guadalupe Bardelli, Directrice des négociations régionales et du règlement des litiges du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche de l'Argentine.

2.7 Projet de résolution « Recouvrement des coûts indirects des projets financés par des ressources extérieures – Taux institutionnel net (TIN) »

2.7.1 La Rapporteuse donne lecture du projet de résolution « Recouvrement des coûts indirects des projets financés par des ressources extérieures – Taux institutionnel net (TIN) ».

2.7.2 La Représentante de l'Argentine fait savoir que son pays occupe la deuxième place parmi les pays qui confient à l'IICA l'administration de projets financés par des ressources extérieures. Elle mentionne qu'il est important de considérer le principe du résultat net neutre du TIN et que le Comité exécutif n'approuve pas le TIN, l'établissement de ce taux revenant en fait au Directeur général. Elle souligne ensuite l'importance de tenir compte des critères de proportionnalité et de compétitivité. Elle demande au Secrétariat technique que le projet de résolution soit modifié là où il convient, afin que soient prises en compte les délibérations à ce sujet, et qu'il soit ensuite représenté pendant la réunion.

2.7.3 Le Représentant observateur du Canada est d'avis qu'il devrait être fait mention de la méthodologie de calcul du TIN dans la résolution, sans fixer un taux particulier. Il ajoute que la responsabilité du Comité exécutif consiste à fournir des lignes directrices et des recommandations pour établir la procédure de recouvrement du TIN.

2.7.4 Le Conseiller juridique explique que le Comité exécutif est habilité à modifier la disposition du Règlement financier en vertu de laquelle le Directeur général a le pouvoir de fixer le TIN, de telle sorte que cela revient à accorder ce pouvoir à cet organe de direction. Il considère que l'important, c'est que le Comité exécutif décide si la méthodologie proposée est pertinente et si elle répond aux besoins de l'Institut; si tel est le cas, le Comité exécutif pourrait choisir de l'adopter comme base de l'examen annuel du TIN.

- 2.7.5 La Représentante du Costa Rica considère que la proposition concernant le TIN est raisonnable. Elle explique que les problèmes de liquidités, d'inflation et d'appréciation des monnaies nationales, entre autres, justifient la nécessité de réaliser un examen périodique de ce taux. Elle ajoute que le Comité exécutif est la tribune adéquate pour traiter de cette question.
- 2.7.6 La Représentante de l'Argentine réitère que le TIN ne doit pas être vu comme un moyen de générer des bénéfices, raison pour laquelle la méthodologie de calcul doit appliquer le principe du résultat net neutre. Elle rappelle que la CCSQG a établi comme critère fondamental pour fixer le TIN la nécessité de faire en sorte que le TIN couvre uniquement les coûts indirects engendrés par les projets financés par des ressources extérieures, et que le Règlement financier de l'Institut définit les règles pour l'établissement et l'application du TIN (normes 3.5.1 et 3.5.2). Elle conclut en soulignant qu'il ne revient pas au Comité exécutif de fixer le TIN.
- 2.7.7 La Représentante des États-Unis abonde dans le sens de la Représentante de l'Argentine, à savoir que le TIN doit refléter adéquatement les coûts réels découlant de l'administration de projets financés par des ressources extérieures. Elle suggère que le point 4 du dispositif soit modifié afin que soient pris en compte les critères de compétitivité et de proportionnalité.
- 2.7.8 La Présidente demande au Secrétariat technique de modifier le projet de résolution en tenant compte des remarques des représentants, afin de le présenter ensuite en plénière.

2.8 Clôture de la séance

La deuxième séance plénière de la Trente-deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif est levée à 8 h 45, le mercredi 10 octobre 2012.

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

3.1 *Ouverture de la séance*

3.1.1 La Troisième séance plénière de la Trente-deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif est ouverte à 9 h 15, le 10 octobre 2012, sous la présidence de Mme María Guadalupe Bardelli, Directrice des négociations régionales et du règlement des litiges du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche de l'Argentine.

3.2 *Renforcement des alliances stratégiques avec d'autres institutions*

3.2.1 La Présidente de la réunion donne la parole au Directeur de la Coopération technique de l'IICA, qui souligne l'importance des alliances stratégiques entre l'Institut et ses partenaires comme moyen d'améliorer l'efficacité des actions, de compléter les capacités et de créer des synergies qui renforcent la coopération au bénéfice des États membres.

3.3 *Progrès du renforcement des relations IICA-CARDI*

3.3.1 Le Directeur de la coopération technique de l'IICA demande au Chef des Alliances stratégiques de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) de présenter le rapport sur la collaboration de l'IICA avec le CARDI.

3.3.2 Le Chef des Alliances stratégiques du CARDI, M. Bruce Lauckner, rappelle que la collaboration IICA-CARDI a débuté en 1989 par un accord de coopération de cinq ans. Ont été signés depuis, de manière successive, quatre autres accords, dont le plus récent est en vigueur pour quatre ans et arrive à échéance en 2014. Il souligne que cette dernière entente s'accorde avec l'Initiative Jagdeo et la Déclaration de Liliendaal, dans lesquelles on reconnaît l'agriculture comme promoteur de la croissance économique des Caraïbes. Il ajoute que cette région fait face à d'énormes défis pour augmenter la productivité et la compétitivité de son secteur agricole, dans un contexte de dépendance croissante aux aliments importés et de capacité limitée de la part des petits et moyens producteurs de répondre à la demande.

3.3.3 M. Bruce Lauckner décrit les progrès réalisés dans les six principaux secteurs de travail conjoint de l'IICA et du CARDI : (i) facilitation de liens entre le CARDI et les institutions de l'Amérique latine; (ii) établissement du Système de réseaux scientifiques, technologiques et d'innovation; (iii) développement des synergies avec les projets en cours; (iv) participation aux projets financés par le Fonds compétitif pour la coopération technique de l'IICA; (v) accès aux ressources externes pour réaliser des projets conjoints; et (vi) mise en œuvre du présent Accord de coopération IICA-CARDI. Il poursuit en expliquant que la majorité des activités que les deux institutions réalisent se situent dans ce dernier secteur et se détaillent comme suit : herbes, condiments et boissons; agriculture protégée; cultures de racines et de tubercules; élevage de petits ruminants; échange, coordination et gestion du savoir; et céréales et légumineuses à grains.

3.4 Progrès de la mise en œuvre du Programme d'action conjointe IICA-CATIE

3.4.1 Le Directeur de la Coopération technique de l'IICA énumère les progrès accomplis dans les secteurs de collaboration établis dans le Programme d'action conjointe IICA-CATIE pour la période 2011-2014. En ce qui a trait au *renforcement des processus d'innovation productive*, il décrit les progrès réalisés dans l'utilisation de la banque de germoplasmes administrée par le CATIE, dans le développement de la filière du cacao de PROCITRÓPICOS, dans l'exécution du projet conjoint IICA-PROCITRÓPICOS-GIZ-EMBRAPA en Amazonie sud-occidentale et dans l'aide conjointe apportée à PROMECAFÉ, au bénéfice des pays de l'Amérique centrale, du Mexique et de la République dominicaine.

3.4.2 Le Directeur de la Coopération technique décrit les progrès accomplis dans le *développement de cadres institutionnels et des capacités pour la gestion durable des territoires ruraux*, parmi lesquels se démarquent la mise en œuvre d'un programme de diplôme international en gestion du territoire au Mexique, la mise sur pied de divers ateliers de formation dans ce domaine, l'élaboration de cadres conceptuels, la mise en œuvre du projet « Bassins transfrontaliers Mexique-Guatemala », l'exécution de programmes de plantation d'arbres et de reforestation en Haïti et en particulier, l'assistance conjointe apportée au Conseil agricole centraméricain (CAC) pour la mise en œuvre de la Stratégie centraméricaine de développement rural territorial (ECADERT) et de la Stratégie régionale sur l'agriculture, l'environnement et la santé (ERAS).

3.4.3 Au sujet du travail conjoint visant une *augmentation de la disponibilité des aliments produits par les producteurs de petite et moyenne échelles*, il

mentionne le travail de recherche et la publication d'un livre sur les familles productrices de quinoa en Colombie. Il ajoute qu'en matière de la *gestion du savoir*, l'on s'efforce de mieux outiller la Bibliothèque commémorative Orton et d'élaborer des cours en ligne pour les activités de formation conjointe.

3.4.4 Enfin, le Directeur de la Coopération technique explique qu'à l'heure actuelle, les actions conjointes se concentrent sur cinq domaines : (i) l'enseignement à distance; (ii) l'Initiative IICA-PROCITROPICOS-CATIE en Amazonie; (iii) la préparation aux changements climatiques, qui compte trois composantes : a) agriculture, b) gestion durable des bassins et c) eau et production; (iv) coopération avec Haïti; et (v) collaboration, au moyen de la Plate-forme régionale d'assistance technique au développement rural territorial, avec les sept pays d'Amérique centrale et la République dominicaine pour l'application de la stratégie ECADERT dans 37 territoires ruraux.

3.5 Progrès réalisés dans le renforcement des relations IICA-CGIAR

3.5.1 Le Directeur de la Coopération technique explique que l'alliance IICA-CGIAR vise à resserrer les liens entre l'Institut et les centres internationaux du CGIAR, afin d'améliorer et de faciliter l'harmonisation de ces centres avec les systèmes nationaux de recherche et les organismes régionaux. Ces efforts permettent de mettre à la disposition de ces systèmes les innovations et les technologies qui bénéficient directement aux producteurs de petite échelle.

3.5.2 Il fait ensuite un survol des principaux projets et activités élaborés conjointement avec les centres du CGIAR (CIMMYT, CIAT, IFPRI et CIP). Il mentionne le programme CIMMYT-IICA, qui inclut des mesures pour encourager l'articulation CIMMYT-IICA/SICTA en Amérique centrale, une approche conjointe à la biofortification et la lutte contre une maladie du maïs qu'on appelle «tache noire du maïs».

3.5.3 À propos de la coopération entre le CIAT et l'IICA, il signale qu'on trouve, dans le programme conjoint, des thèmes relatifs aux semences, à la biotechnologie/biosécurité et au développement des capacités de gestion du savoir. Également, les techniciens des deux institutions s'échangent fréquemment de l'information sur les programmes d'amélioration du riz, du yucca et du fourrage.

3.5.4 Le Directeur de la Coopération technique de l'IICA signale ensuite que, parmi les initiatives que l'IICA mène avec l'IFPRI, se trouve un projet de formation

sur un modèle d'élaboration de politiques et de croissance. Il ajoute que l'IFPRI, l'IICA et d'autres organismes ont rédigé conjointement le document relatif à la Croissance durable de la productivité agricole: combler la brèche pour l'agriculture familiale, pour la Conférence du G-20 qui a eu lieu au Mexique.

- 3.5.5 Pour ce qui touche la collaboration de l'IICA avec le centre CIP, il mentionne que l'Institut cherche à la renforcer dans le but de promouvoir l'utilisation de germoplasmes améliorés de racines et de tubercules dans les Caraïbes, le perfectionnement des pratiques agricoles, la gestion des maladies et des épidémies et l'introduction de méthodes améliorées d'après-récolte pour les racines et les tubercules.
- 3.5.6 Le Directeur de la Coopération technique clôt son exposé en indiquant que les prochaines actions pour renforcer les relations IICA-CGIAR sont les suivantes: (i) renforcer l'adéquation des programmes de recherche conjoints avec les besoins de l'Amérique latine et des Caraïbes, (ii) tenir une réunion du groupe CGIAR-IICA au cours de la prochaine réunion GCARD2, afin d'analyser les prévisions et les priorités de l'ALC; et (iii) tenir une réunion de suivi en Colombie pour approfondir et concrétiser de nouvelles actions et projets conjoints.

3.6 Progrès réalisés dans le renforcement des relations IICA-FAO

- 3.6.1 Le Directeur de la Coopération technique de l'IICA signale qu'en conformité avec les résolutions 531 du Comité exécutif et 477 du Conseil interaméricain de l'Agriculture, l'IICA et la FAO ont vu à l'élaboration d'une stratégie et d'un programme d'action conjointe. À cet effet, ils ont souscrit à un mémoire d'entente dont l'objectif général est de renforcer la coopération technique des deux institutions au moyen d'actions conjointes leur permettant de se livrer à une utilisation plus efficace de leurs ressources et capacités et d'atteindre des buts communs, au bénéfice des pays des Amériques.
- 3.6.2 Il explique ensuite que les équipes de travail IICA-FAO se sont mises d'accord pour orienter leurs actions vers trois objectifs cruciaux pour la région des Caraïbes: (i) augmenter la compétitivité et la durabilité des entreprises agricoles; (ii) faciliter l'accès aux technologies et aux moyens de caractère génétique; et (iii) renforcer la capacité régionale de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) relative aux mesures sanitaires et phytosanitaires.

- 3.6.3 Enfin, le Directeur de la Coopération technique indique que les directeurs généraux des deux institutions sont en constante communication, dans le but d'éviter le doublement des efforts et de promouvoir le travail conjoint et complémentaire dans tout le continent, bien qu'on accorde la priorité aux Caraïbes, dans un premier temps.

Commentaires sur les alliances stratégiques

- 3.6.4 Le Délégué observateur de la Dominique se dit d'accord avec la coopération entre l'IICA et d'autres institutions, dont le CARDI, ce qui permet de maximiser l'utilisation des ressources et de réduire les inefficacités. Il exprime son inquiétude devant la crise financière que traverse le CARDI, et qui pourrait mener à la fermeture du Centre. Il en appelle aux délégations du Comité exécutif et à l'IICA pour qu'ils unissent leurs efforts en vue d'aider le CARDI.
- 3.6.5 Le Délégué observateur du Canada appuie les efforts de collaboration de l'IICA avec d'autres organismes. Il exprime ensuite son désir d'en savoir plus sur le travail de préparation effectué par l'Institut eu égard aux conférences du G-20 et de Río+20.
- 3.6.6 La déléguée de l'Équateur se dit satisfaite de la synergie constatée entre les institutions et signale que les priorités définies dans le travail conjoint de l'IICA avec les autres organisations coïncident, en grande partie, avec les priorités du Programme politique agricole de l'Équateur. Elle ajoute qu'elle désirerait en savoir plus sur la stratégie générale qui s'applique pour chacune des alliances de l'IICA.
- 3.6.7 La déléguée du Costa Rica précise que la collaboration avec les autres institutions doit s'améliorer sous les aspects suivants : (i) aligner, aux demandes des pays, la coopération technique apportée par les agences; (ii) éviter le doublement des efforts; et (iii) découpler la vigueur et les accomplissements de chaque institution. En ce qui a trait aux changements climatiques, elle reconnaît qu'on a fait d'importants progrès en matière de frein et d'adaptation, mais pas en matière de vulnérabilité. Elle souhaiterait cet aspect mieux reflété dans les programmes étant donné que l'Amérique centrale et les Caraïbes sont plus vulnérables que d'autres régions aux manifestations météorologiques extrêmes.
- 3.6.8 La déléguée de l'Argentine remercie le Directeur de la Coopération technique pour son exposé sur les alliances stratégiques et encourage ses collègues à poursuivre le travail en ce sens. Elle aborde ensuite la question de la

représentation du Conseil interaméricain de l'Agriculture au CATIE, étant donné qu'actuellement, l'Argentine a reçu le mandat de représenter le Conseil au sein du Conseil de direction du CATIE. Elle explique que le Conseil interaméricain de l'Agriculture est représenté auprès de deux organes du CATIE : le Conseil de direction et le Conseil supérieur, et qu'il est, au sein de chacun, représenté par un pays différent. La déléguée se demande s'il ne serait pas souhaitable qu'un seul pays représente le Conseil interaméricain de l'Agriculture dans ces deux organes du CATIE, ce qui faciliterait, selon elle, le suivi des accords et la présentation des résultats devant le Conseil interaméricain de l'Agriculture et le Comité exécutif.

- 3.6.9 Le Directeur général remercie les délégués qui se sont exprimés et demande à M. James French, Directeur de la Coopération technique de l'IICA, d'apporter les précisions demandées.
- 3.6.10 Le Directeur de la Coopération technique explique le rôle de l'Institut et sa contribution à la préparation de la réunion du G20 au Mexique. Le gouvernement de ce pays, l'hôte de la réunion, a demandé l'aide de l'Institut pour faciliter la tenue de celle-ci et établir un mécanisme de consultation permettant de recevoir l'appui des pays de la région. Grâce au leadership technique de l'Institut, on a développé un outil virtuel qui est toujours fonctionnel et permet d'échanger, en ligne, sur des questions d'intérêt commun. Il souligne que le Bureau de gérance des entreprises agricoles et de la commercialisation de l'IICA a facilité l'articulation du groupe externe international (IFPRI, CGIAR, FIDA et autres organismes) et a élaboré une proposition de document inter-agence qui a servi de base à la proposition qui a été présentée aux dirigeants du G20 en matière de sécurité alimentaire. L'IICA a participé aux réunions vice-ministérielles préparatoires d'élaboration de recommandations aux dirigeants sur ces questions, et le Directeur général a participé au G20, à titre d'observateur, pour connaître les implications des propositions.
- 3.6.11 À propos de la conférence Río+20, le Directeur de la Coopération technique de l'IICA signale que l'Institut a voulu aider les pays à mieux décortiquer les thèmes de discussion et leur relation avec le secteur agricole. L'accent a été mis sur le thème des changements climatiques, au sujet duquel on a élaboré une position partagée par les pays, avec lesquels s'est développée une plus grande interaction et qui ont partagé entre eux diverses notes techniques. On a compté également sur la présence, à la Conférence, de l'équipe technique du Bureau de l'IICA au Brésil. En réponse à la question de la déléguée de l'Équateur, il

explique que la stratégie est toujours en construction et objet de discussion avec les autres organisations. Quant aux suggestions de la déléguée du Costa Rica, bien qu'il se dise d'accord avec celles-ci, il observe qu'il est difficile de centrer les actions institutionnelles sur des secteurs déterminés et il ajoute que la vulnérabilité est une partie importante du programme inter-institutionnel.

- 3.6.12 Le représentant du CARDI souhaite réagir aux commentaires du délégué de la Dominique. Il indique qu'un des piliers du CARDI est la collaboration inter-agence, tout spécialement les liens qu'il maintient avec diverses organisations comme la FAO et l'Université des Antilles occidentales (UWI), entre autres. Il ajoute que la majeure partie des ressources du CARDI proviennent de projets financés par des ressources externes. Il signale que le CARDI traverse une crise financière qui menace l'existence de l'institut, étant donné que son budget de quotes-parts est gelé, comme celui de l'IICA. Pour remédier à cette situation, on tente de mettre en branle des projets commerciaux, mais certains pays s'objectent à cette solution étant donné que la mission principale du CARDI est la recherche.
- 3.6.13 Le Directeur général remercie les intervenants et les délégués qui se sont exprimés. Il rappelle que pour l'IICA, il est d'une importance capitale de développer des alliances avec d'autres organisations qui lui permettent de contribuer, de manière conjointe, à résoudre les principaux problèmes qui affectent le secteur agricole, dans ses États membres. Il exprime ensuite sa satisfaction face aux démarches entreprises de concert avec ses organisations membres et demande l'appui des États membres, en particulier des délégués des pays présents, pour continuer à renforcer les relations inter-agences. Il se félicite de ce que l'attitude d'ouverture de l'IICA ait rencontré une réponse de même nature chez les organismes membres, avec lesquels l'Institut n'est pas en compétition, mais qu'il complète.
- 3.6.14 Le Directeur général remercie ensuite le Délégué observateur de la Dominique et réitère la volonté de l'IICA d'assurer une plus grande présence dans les Caraïbes. Pour répondre à la déléguée de l'Équateur sur la stratégie de l'Institut relative aux alliances stratégiques, il affirme que l'IICA veut que ses mesures de soutien aux pays soient plus efficaces et plus pertinentes, d'où son désir de compléter les capacités des organisations membres. Les alliances sont d'une importance majeure, indique-t-il, puisqu'elles permettent aux institutions participantes de faire plus avec moins. Il informe l'assistance qu'il rencontrera prochainement le représentant régional adjoint de la FAO pour l'Amérique

latine et les Caraïbes, dans le but d'analyser la coopération commune que les deux organisations pourront offrir à la région des Caraïbes.

- 3.6.15 Le Directeur général demande au Secrétaire technique d'étudier la question soulevée par la déléguée de l'Argentine sur la possibilité de mandater un seul pays comme représentant du Conseil interaméricain de l'Agriculture au sein du Conseil supérieur et du Conseil de direction du CATIE.
- 3.6.16 Le secrétaire technique explique que le Conseil interaméricain de l'Agriculture est l'organe de direction le plus élevé de l'IICA et du CATIE. Il fait remarquer que, lors de la réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'Agriculture tenue au Panama en 2003, les ministres de l'Agriculture se sont entendus sur le mécanisme de nomination des représentants du Conseil interaméricain de l'Agriculture au sein des organes de direction du CATIE, par lequel ils procédaient à une nomination par pays à l'aide de deux listes de rotation géographique dans le but d'assurer la participation de tous les États membres. Il indique que le mandat du représentant au sein du Conseil de direction du CATIE est d'une durée de deux ans, alors que celui du représentant auprès du Conseil supérieur est d'une seule année. Il rappelle qu'il faudra, en 2014 s'entendre sur une nouvelle rotation pour la nomination du représentant du Conseil interaméricain de l'Agriculture auprès du Conseil de direction du CATIE, occasion opportune pour réfléchir à la proposition mise de l'avant par la déléguée de l'Argentine.
- 3.6.17 La déléguée de l'Argentine remercie le Secrétaire pour cette explication et suggère qu'il est nécessaire de définir les fonctions du représentant du Conseil interaméricain de l'Agriculture auprès du Conseil de direction du CATIE, en s'appuyant celles qui ont été établies pour le représentant du Conseil interaméricain de l'Agriculture auprès du Conseil supérieur du Centre.
- 3.7 *Présentation de l'Organisation de l'information sur les marchés des Amériques (OIMA)*
- 3.7.1 Compte tenu qu'à l'occasion de la Rencontre des ministres de l'agriculture des Amériques en 2011, ces derniers ont affirmé vouloir «soutenir le travail de l'Organisation de l'information sur les marchés des Amériques (OIMA) pour promouvoir une plus grande collaboration entre les États membres au sujet des manières novatrices de recueillir, de traiter, d'analyser et de diffuser l'information sur les marchés et les produits agroalimentaires pour favoriser une transparence et efficacité accrues des marchés», le Directeur général invite le

Responsable du Programme des entreprises agricoles et de la commercialisation de l'IICA, M. Miguel García Winder, et Mme Enid Cuéllar, Vice-présidente de l'OIMA, à faire une présentation sur ce sujet.

- 3.7.2 Le responsable du Programme des entreprises agricoles et de la commercialisation explique que l'IICA s'est engagé à renforcer les initiatives visant le développement d'entreprises agricoles compétitives, durables et inclusives, dont l'une d'elles est l'Organisation de l'information sur les marchés des Amériques (OIMA). L'OIMA est un réseau de coopération qui promeut une collaboration plus étroite entre les États membres sur les méthodes novatrices de recueillir, de traiter, d'analyser et de diffuser l'information sur les marchés et les produits agroalimentaires, pour favoriser une transparence et efficacité accrues des marchés. Il fait remarquer que l'accès à cette information de manière opportune, précise et égalitaire réduit les asymétries entre les acteurs des chaînes de valeur, favorise la prise de décisions commerciales et d'investissement et facilite la formulation de politiques publiques, et constitue donc un élément clef pour le commerce intra-national et entre les pays.
- 3.7.3 Mme Cuéllar explique que l'OIMA s'est donné, à sa création, la mission de soutenir le renforcement, la normalisation et le développement durable des systèmes d'information sur les marchés de produits agroalimentaires des Amériques, que l'Organisation opère au moyen d'une alliance des institutions spécialisées en information sur les marchés agricoles, qui a entrepris ses actions avec cinq pays des Amériques et qui, à l'heure actuelle, compte sur la participation de 33 pays et avec l'assistance technique de l'IICA et financière du gouvernement des États-Unis d'Amérique. Elle rappelle que la réunion inaugurale de l'OIMA a eu lieu au Brésil en 2000 et que sa secrétaire technique est entrée en fonction à l'IICA en 2004.
- 3.7.4 Elle relève, parmi les succès de l'OIMA, de nombreux efforts d'assistance technique multilatérale et bilatérale; l'amélioration des capacités des administrateurs de systèmes de information et des journalistes affectés aux marchés; l'aide apportée à des projets mis sur pied par diverses organisations nationales, régionales et internationales; la position de chef de file mondial de l'OIMA eu égard aux systèmes d'information pour les produits agricoles; et la reconnaissance et l'appui des ministres de l'agriculture à l'Organisation dans leur Déclaration de San José, à l'occasion de la Rencontre des ministres de l'Agriculture des Amériques 2011, dans le cadre de la Seizième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'Agriculture 2011.

- 3.7.5 Pour conclure, la Vice-présidente de l'OIMA décrit les plans d'avenir de l'Organisation, qui visent à mettre en place un processus pour assurer le travail efficace de l'OIMA à long terme, pour promouvoir un soutien accru aux pays membres, pour alimenter le renforcement des capacités, pour former de nouvelles alliances et resserrer celles qui existent déjà et enfin, pour mettre de l'avant l'établissement de l'Organisation mondiale des systèmes d'information sur les marchés agricoles.
- 3.7.6 Les délégués de l'Équateur et d'Haïti, le Délégué du Panama, le Délégué observateur de la Dominique, la Déléguée observatrice du Mexique et le Directeur général adjoint de l'IICA félicitent la Vice-présidente de l'OIMA et le responsable du Programme des entreprises agricoles et de la commercialisation de l'IICA pour la présentation ainsi que pour les réalisations de l'OIMA. Ils renchérissent aussi sur la pertinence de l'information sur les marchés pour encourager la compétitivité des producteurs et des pays.
- 3.7.7 La Déléguée de l'Équateur félicite l'OIMA pour avoir réussi à présenter l'information comme un bien public et demande quels apports supplémentaires on demande aux pays pour promouvoir cette gestion. Le Délégué du Panama demande quels sont les liens qui ont été établis entre l'OIMA et l'Institut des marchés agricoles (IMA) du Panama. Le Délégué observateur de la Dominique veut savoir comment son pays pourrait bénéficier de l'OIMA. Et enfin, la Déléguée d'Haïti désire savoir sur quels produits agricoles l'OIMA donne de l'information.
- 3.7.8 La Vice-présidente de l'OIMA reconnaît que les systèmes d'information qui ont davantage besoin d'assistance sont ceux des petits joueurs, à cause d'un manque d'équipement et de la réduction des budgets consentis, qui peuvent même empêcher le déplacement vers les lieux de cueillette des données. Elle ajoute que dans certains pays, on fonctionne par dons ou par projets. Elle invite fortement les délégués à informer leurs ministères sur l'importance de l'information sur les marchés, et souligne l'importance d'éviter le roulement de personnel trop fréquent. Elle explique que l'OIMA a pu aller de l'avant grâce aux moyens reçus, en particulier du gouvernement des États-Unis d'Amérique, mais qu'elle doit pouvoir compter sur l'aide des autres pays du continent. Elle mentionne ensuite les efforts de sensibilisation de l'OIMA pour convaincre les États de l'importance, pour les ministères de l'Agriculture, de pouvoir disposer des budgets adéquats pour la création et l'opération d'un système d'information sur les marchés.

- 3.7.9 Le responsable du Programme des entreprises agricoles et de la commercialisation souligne la nécessité que les pays s'engagent pour assurer la durabilité de leurs systèmes d'information sur les marchés. Il invite aussi les pays à accorder une aide financière à l'OIMA, pour qu'elle ne dépende pas d'un seul et unique donateur. Il précise ensuite que l'OIMA fournit principalement de l'information sur les marchés de fruits et de légumes car ils sont d'une importance capitale pour les petits producteurs et parce que d'autres efforts sont dirigés vers des produits comme le café et les grains. Pour répondre au Délégué observateur de la Dominique, il signale qu'on travaille à l'élaboration d'une proposition pour la création d'un système d'information pour la CARICOM.
- 3.7.10 En guise de sommaire, les délégués des États membres sont d'accord pour dire que l'information sur les prix et les marchés, définie comme un bien public international, est un élément stratégique des efforts des États membres de l'IICA pour une agriculture compétitive, durable et inclusive. Ils s'entendent aussi pour affirmer que l'information sur les prix et les renseignements sur les marchés sont des éléments fondamentaux pour faciliter l'accès, pour les agriculteurs et les entreprises, aux marchés nationaux et internationaux, et pour aider les décideurs dans les instances où se dessinent les politiques qui ont des répercussions sur l'agriculture et le niveau de vie des producteurs ruraux.
- 3.7.11 Les membres du Comité exécutif arrivent à un consensus sur la nécessité, pour les ministres de l'Agriculture des États membres de l'Institut, avec la coopération de l'OIMA et de l'IICA, d'apporter le soutien nécessaire pour renforcer, moderniser et garantir la durabilité de leurs systèmes nationaux d'information sur les prix et les marchés. Ils s'entendent également sur l'urgence qui doit inciter les États membres à s'engager à : (i) assurer le renforcement technique et financier de l'OIMA comme composante stratégique pour l'agriculture du continent, et (ii) renforcer la coopération horizontale entre les pays et les régions de manière à ce que les pays dotés de systèmes d'information de pointe appuient efficacement les pays dont les systèmes se trouvent à un stade de développement relatif moins avancé.
- 3.7.12 Ils affirment, enfin, leur conviction qu'il faut continuer à informer les organes de direction de l'IICA sur le processus de renforcement institutionnel de l'OIMA et sur son travail en matière d'information sur les marchés agricoles.

3.8. Clôture de la séance

La troisième séance plénière de la Trente-deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif est levée à 12 h 35 le 10 octobre 2012.

QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

4.1 *Ouverture de la séance*

4.1.1 La Quatrième séance plénière de la Trente-deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif est ouverte à 14 h 14, le 10 octobre 2012, dans le grand salon (salles des États-Unis et du Canada) du siège social de l'IICA sous la présidence de Mme María Guadalupe Bardelli, Directrice des négociations régionales et du règlement des litiges du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche de l'Argentine.

4.2 *Lecture et adoption des projets de résolution*

4.2.1 Projet de résolution « Recouvrement des frais engendrés par l'administration de projets financés par des ressources extérieures »

4.2.1.1 La Rapporteuse lit le projet de résolution intitulé « Recouvrement des frais engendrés par l'administration de projets financés par des ressources extérieures ».

4.2.1.2 Le Secrétaire technique explique que la version qui est portée à l'attention de la plénière contient la modification demandée par la Représentante de l'Argentine, laquelle a été incluse dans le dernier attendu. Le projet de résolution est adopté sans autre modification.

4.2.2 Projets de résolution «Rapport d'évaluation des activités du Programme d'action conjointe du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement supérieur (CATIE) et de l'IICA pour la période 2011-2014», «Rapport sur les progrès des activités du Programme d'action conjointe de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) et de l'IICA» et «Rapport sur la collaboration entre l'IICA et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR)»

4.2.2.1 La Rapporteuse lit les projets de résolution mentionnés ci-dessus, et ils sont adoptés sans modifications.

4.3 *Rapport du représentant du Conseil interaméricain de l'Agriculture auprès du Conseil supérieur du CATIE*

- 4.3.1 Le Représentant observateur de la Dominique signale que, par la résolution 461 du Conseil interaméricain de l'Agriculture, on a chargé son pays de représenter ledit Conseil auprès du Conseil supérieur du CATIE pour la période 2011-2012. Il ajoute qu'il a participé, à ce titre, à la Réunion ordinaire dudit Conseil à Turrialba, au Costa Rica, le 31 août 2012.
- 4.3.2 Il indique que ses responsabilités principales sont de représenter le Conseil interaméricain de l'Agriculture, d'assurer le suivi du Programme d'action conjointe IICA-CATIE, de consulter les États membres sur les questions qui concernent l'IICA (en particulier celles qui exigent un vote du Conseil) et de présenter chaque année un rapport sur son travail au Comité exécutif et au Directeur général de l'IICA.
- 4.3.3 Il souligne que, dans le cadre de ce programme d'action conjointe, on a fait des percées importantes dans le domaine des politiques publiques pour le développement rural, le développement rural territorial, l'enseignement à distance et la réponse aux changements climatiques. On note aussi des actions conjointes de coopération menées en Amazonie et dans les Caraïbes, et on a prêté une attention spéciale aux demandes précises de huit pays : le Mexique, le Guatemala, le Salvador, le Nicaragua, la Bolivie, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. Il précise que ce programme couvre un nombre limité de pays membres et qu'il faut élargir les actions conjointes au bénéfice d'un plus grand nombre de pays.
- 4.3.4 Il fait remarquer que le succès de l'alliance IICA-CATIE s'explique par la complémentarité des mandats, par les capacités et les forces des deux institutions. Eu égard à ces dernières, il signale que l'IICA possède une vaste expérience et une structure institutionnelle qui s'étend sur tout le continent et qui facilite la prestation de coopération technique. Une autre des forces de l'Institut est d'entretenir des liens étroits avec tous les ministères de l'Agriculture. Le CATIE, pour sa part, possède de clairs avantages dans les domaines de l'éducation et de la recherche. Il ajoute que les pays membres jouent un rôle critique dans le succès de l'alliance IICA-CATIE et que cela étant, ils doivent s'engager à fournir les moyens pour que les deux institutions soient actives dans les pays de manière conjointe et pour que les institutions nationales appuient les initiatives IICA-CATIE en ce qui concerne les questions stratégiques.

- 4.3.5 Le Représentant du Conseil interaméricain de l'Agriculture auprès du Conseil supérieur du CATIE recommande que l'IICA et le CATIE appuient le dialogue des ministres de l'Agriculture au sujet des questions d'ordre stratégique pour l'agriculture du continent. Il recommande aussi qu'ils centrent leurs actions conjointes sur le soutien de la construction de capacités dans les institutions des pays, qu'ils élaborent des mécanismes d'action conjointe leur permettant d'apporter la coopération plus efficacement et qu'ils documentent les expériences fructueuses pouvant être répétées dans d'autres pays ou territoires. Il considère aussi que le CATIE doit répondre aux demandes des pays de l'Amérique tropicale avant de songer à étendre ses services à d'autres régions, tout spécialement dans le cadre de l'initiative Sud-sud. L'IICA, pour sa part, doit accorder plus d'importance au renforcement du travail conjoint dans les projets régionaux avec composantes de territoire national, en particulier dans les Caraïbes et en Amérique centrale.
- 4.3.6 Enfin, il remercie les directeurs généraux de l'IICA et du CATIE pour leur attitude positive et leur engagement à continuer d'agir de concert, à étendre la couverture du Programme et à créer des mécanismes pour sa mise en œuvre réussie.
- 4.3.7 Le Directeur général de l'IICA remercie le Représentant observateur de la Dominique pour son intervention et déclare que l'Institut et le CATIE ont bâti une relation solide pour le bien des deux institutions et de leurs pays membres.
- 4.4 À propos des activités de la Direction générale et des organes de direction
- 4.4.1 Rapport annuel de l'IICA 2011
- 4.4.1.1 La Présidente cède la parole au Secrétaire technique qui explique que, en sa qualité d'organisme du Système interaméricain, l'IICA doit présenter aux organes de l'Organisation des États américains (OEA) un rapport sur les accomplissements de l'année antérieure, dans les premiers mois de l'année en cours. De cette façon, quand ont lieu les réunions des organes de direction de l'IICA, le rapport a déjà été remis aux États membres des mois à l'avance, soit par leurs représentants auprès de l'OEA, soit par les bureaux de l'IICA dans les pays. Donc, et compte tenu que le rapport a été mis à la disposition des États membres 30 jours avant la réunion, le Secrétaire technique suggère de ne pas le présenter en détail. Il se dit disposé à répondre aux questions et à recevoir les commentaires que veulent bien faire les représentants des États membres. S'il

n'y a aucun commentaire, il propose d'adopter le Rapport annuel de l'IICA 2011.

4.4.1.2 La Représentante du Mexique appuie la proposition du Secrétaire technique et rappelle que le Rapport 2011 a déjà été présenté et révisé par les membres de la CCSQG, lors de sa dernière réunion qui a eu lieu au siège social de l'IICA le 12 juillet 2012.

4.4.1.3 Devant l'absence d'autres commentaires, la Présidente propose que le Comité adopte le Rapport, proposition qui est acceptée.

4.4.2 Rapport de la Réunion ordinaire 2012 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion

4.4.2.1 À la demande de la Présidente de la réunion, le Secrétaire technique précise que le rapport distribué aux membres du Comité exécutif et aux autres États membres inclut dûment les recommandations de la CCSQG. Il suggère aux membres du Comité exécutif d'adopter ledit rapport s'ils n'ont pas d'autres questions ou commentaires à ce sujet.

4.4.2.2 La Présidente, constatant que les représentants des États membres du Comité exécutif n'ont pas de commentaires à faire, recommande qu'on adopte le rapport de la CCSQG 2012, avec l'assentiment de la plénière.

4.4.3 Progrès dans la mise en œuvre des résolutions de la Seizième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture et de la Trente et unième réunion ordinaire du Comité exécutif

4.4.3.1 Le Secrétaire technique rappelle que ce rapport a été porté à la connaissance des pays membres et des membres du Comité exécutif par le Système d'information en ligne du Comité exécutif à l'avance, tel que prescrit par les règlements. Il indique que ce document a été placé dans les chemises qui leur ont été remises au début de la réunion, avec les documents de travail. Il termine en se déclarant disponible pour toute question ou précision demandée sur les sujets dudit rapport.

4.4.3.2 La Représentante de l'Argentine, eu égard à la résolution 475 du Conseil, décrit la préparation effectuée par son pays en vue de la Réunion ministérielle 2013 et de la Dix-septième réunion ordinaire de ce conseil. Elle indique que le ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche de son pays a ratifié son engagement

à l'égard de cette rencontre, qui aura lieu à la fin septembre 2013 à Los Cardales, une localité non loin de Buenos Aires. Elle explique que l'accord entre l'IICA et le gouvernement de l'Argentine en vue de l'organisation et de la réalisation de cette réunion a été porté à la connaissance du Ministère argentin des affaires étrangères et qu'elle s'attend à ce qu'il soit approuvé dans les prochaines semaines. Elle conclut en annonçant que « l'utilisation de l'eau » a été choisie comme thème et que l'intitulé de la réunion sera choisi prochainement.

- 4.4.3.3 Le Directeur général transmet ses remerciements au gouvernement de l'Argentine et le félicite pour le choix d'un thème aussi pertinent que l'utilisation de l'eau pour l'agriculture du continent. Il s'engage à travailler avec ce Gouvernement de toutes les manières possibles pour assurer le succès de la réunion, pour lequel il faut commencer par arriver à un consensus sur le programme, qui sera soumis à la considération des États membres à la Trente-troisième réunion ordinaire du Comité exécutif, qui se tiendra en 2013.
- 4.4.3.4 Le Représentant observateur du Canada remercie les intervenants pour l'information apportée et signale, qu'aux prochaines réunions de la CCSQG et du Comité exécutif, on discutera amplement de la préparation de la prochaine réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture et de la Rencontre des ministres de l'agriculture du continent. Néanmoins, il juge que le processus de préparation de ces événements constitue une occasion pour les États membres d'échanger à l'avance sur leur position sur des thèmes cruciaux pour l'agriculture des Amériques afin que, aux deux réunions, les ministres et les chefs de délégation puissent centrer leur attention sur le dialogue stratégique. Il suggère de prendre pour modèle le mécanisme employé par l'IICA pour accompagner les pays en préparation de la Conférence Río+20 et de la réunion du G20 qui a eu lieu au Mexique, et qui a permis de débattre de divers thèmes et de définir les positions avant les réunions.
- 4.4.3.5 Le Représentant observateur du Canada fait ensuite référence aux résolutions 525 du Comité exécutif et 472 du Conseil interaméricain de l'agriculture, qui accordent des délais moins longs pour l'envoi de documents et de programmes pour les réunions des organes de direction de l'Institut. Bien qu'il ne s'objecte pas à ces délais, il demande que les programmes des réunions parviennent aux participants plus tôt étant donné que la préparation des voyages demande beaucoup de temps.

- 4.4.3.6 En ce qui a trait aux réunions ministérielles, le Directeur général explique que l'IICA veille à ce qu'au sein du Conseil, les ministres et les chefs de délégation traitent de thèmes stratégiques davantage que de questions administratives, et que pour cette raison, il est primordial que les États membres définissent eux-mêmes le programme et les thèmes de la réunion, afin de promouvoir le dialogue sur des sujets critiques. Enfin, il s'engage à collaborer avec le gouvernement de l'Argentine pour élaborer le programme, tout en consultant les ministres de l'Agriculture des États membres.
- 4.4.3.7 La Représentante de l'Argentine assure que, comme pays organisateur, l'Argentine est consciente que la définition des thèmes et l'élaboration du programme est un processus dynamique qui doit être mené avec la participation et la contribution de tous les États membres. Elle ajoute qu'on tiendra compte des leçons de la dernière réunion du Conseil interaméricain de l'Agriculture, tenue au Costa Rica, au cours de laquelle on a eu des échanges souples sur les questions consensuelles. Elle va dans le même sens que le Représentant observateur du Canada et indique qu'aux prochaines réunions de la CCSQG et du Comité exécutif, l'accent sera mis sur les discussions concernant le programme et la préparation de la Dix-septième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'Agriculture (2013).

4.5 Date et lieu de la Trente-troisième réunion ordinaire du Conseil exécutif

- 4.5.1 Le Représentant observateur du Mexique offre d'accueillir la Trente-troisième réunion ordinaire du Comité exécutif.
- 4.5.2 La Présidente et les représentants des États membres du Comité exécutif remercient le Représentant et acceptent l'offre à l'unanimité. La date de la réunion sera fixée ultérieurement.

4.6 Lecture et adoption des projets de résolution

- 4.6.1 Projets de résolution « Rapport du représentant du Conseil interaméricain de l'agriculture auprès du Conseil supérieur du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) pour la période 2011-2012 », « Rapport annuel de l'IICA 2011 », « Rapport de la Réunion ordinaire 2012 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) », « Progrès dans la mise en œuvre des résolutions de la Seizième réunion ordinaire du Conseil et de la Trente et unième réunion ordinaire du Comité

exécutif » et « Date et lieu de la Trente-troisième réunion ordinaire du Comité exécutif »

4.6.2 Les projets de résolution mentionnés ci-dessus sont lus et adoptés sans modifications.

4.7 *Clôture de la séance*

4.7.1 La quatrième séance plénière de la Trente-deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif est levée à 15 h 10 le 10 octobre 2012.

SÉANCE DE CLÔTURE

5.1 *Ouverture de la séance*

5.1.1 La séance de clôture de la Trente-deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif est ouverte à 15 h 10, le 10 octobre 2012, sous la présidence de Mme María Guadalupe Bardelli, Directrice des négociations régionales et du règlement des litiges du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche de l'Argentine.

5.2 *Mot du Directeur général de l'IICA*

5.2.1 Le Directeur général remercie la Présidente, les représentants, les représentants observateurs et les autres participants du soutien reçu pour le succès de la réunion et pour leur participation comme invités d'honneur à la commémoration du 70^e anniversaire de l'Institut.

5.2.2 Il rappelle que l'IICA, tout au long des 70 ans de son existence, s'est ajusté aux changements pour répondre, par l'innovation institutionnelle, aux nouveaux défis de l'agriculture et aux demandes de ses États membres, et que, partant, ont été essentielles les orientations qu'ont fournies les organes de direction de l'Institut.

5.2.3 Le Directeur général considère qu'à l'heure actuelle, il ne fait plus de doute quant à la grande importance de l'agriculture pour l'humanité, vu la nécessité de produire davantage d'aliments et de meilleure qualité et d'avoir une production durable, avec des ressources limitées. Il ajoute que, pour mieux atteindre la sécurité alimentaire et le développement de l'agriculture, il faut établir des alliances porteuses avec d'autres organisations.

5.2.4 Il informe ensuite les représentants qu'on leur offre le « Livre des 70 ans de l'IICA », dans lequel on retrace les événements marquants de son histoire et on reconnaît la contribution des dirigeants de l'Institut qui se sont mis au service des producteurs, des organisations agricoles et de l'agriculture en général.

- 5.2.5 Le Directeur général souligne tout spécialement le long parcours du conseiller juridique, M. William Berenson, au sein de l'IICA, qui s'est distingué par sa grande contribution et judicieux conseils. Alors que le moment de son départ pour la retraite de l'OEA approche, il exprime sa profonde reconnaissance et lui remet un exemplaire du « Livre des 70 ans de l'IICA », dans lequel on reconnaît son travail comme conseiller juridique de l'Institut, que le Directeur espère d'ailleurs voir se poursuivre à l'avenir.
- 5.2.6 Enfin, il remercie tous les représentants pour leur présence, leurs apports et leur engagement; à la Présidente, pour son excellente direction de la réunion; à la Rapporteuse, pour son travail précieux; au personnel technique et logistique de l'IICA et aux interprètes, pour leurs efforts en vue d'assurer le succès de la Réunion. Il termine en souhaitant à tous les visiteurs un bon retour dans leur pays.
- 5.3 Mot de la Présidente
- 5.3.1 La Présidente de la Réunion remercie les représentants des États membres, les associés, les observateurs, les institutions, ainsi que la haute direction et les fonctionnaires de l'Institut pour le soutien obtenu pour exercer, le mieux possible, les tâches qu'on lui avait confiées comme présidente de la Réunion. Elle reconnaît que le travail efficient et efficace de l'administration de l'IICA a été fondamental pour assurer le succès de la Réunion.
- 5.3.2 Elle signale, enfin, que son pays accueillera, en 2013, la prochaine Rencontre des ministres de l'Agriculture des Amériques et du Conseil interaméricain de l'Agriculture, et que des efforts remarquables sont consentis pour assurer la réussite de ces événements et pour qu'ils soient grandement bénéfiques pour le développement agricole des États membres. Elle conclut en souhaitant à tous un bon voyage de retour, dans leurs pays respectifs.
- 5.4 Clôture de la séance
- 5.4.1 La séance de clôture de la Trente-deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif est levée à 15 h 20 le 10 octobre 2012.

RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS

Numéro	Titre	Page
A. Politique institutionnelle et services de coopération technique		75
Rés. 560	Rapport annuel de l'IICA pour l'année 2011	
B. Questions budgétaires et financières		
Rés. 554	États financiers de l'Institut pour l'exercice 2011, Rapport des commissaires aux comptes et Dix-huitième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)	63
Rés. 555	Rapport sur le recouvrement des quotes-parts	65
Rés. 556	Recouvrement des coûts indirects des projets financés par des ressources extérieures. Taux institutionnel net – TIN	67
C. Partenariats avec des organismes internationaux		
Rés. 557	Rapport d'évaluation des activités du Programme d'action conjointe entre le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) et l'IICA pour la période 2011-2014	69
Rés. 558	Rapport de suivi des activités du Programme d'action conjointe entre l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) et l'IICA	71
Rés. 559	Rapport sur la collaboration de l'IICA avec le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR)	73

D. Questions relatives aux organes de direction

Rés. 561	Rapport de la réunion ordinaire 2012 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG)	77
Rés. 562	Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Seizième réunion ordinaire du Conseil et de la Trente et unième réunion ordinaire du Comité exécutif	78
Rés. 563	Rapport du représentant du Conseil auprès du Conseil supérieur du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)	79
Rés. 564	Date et lieu de la Trente-troisième réunion ordinaire du Comité exécutif	81

IICA/CE/Res. 554 (XXXII-O/12)

9 octobre 2012

Original: espagnol

RÉSOLUTION N° 554

ÉTATS FINANCIERS DE L'INSTITUT POUR L'EXERCICE 2011, RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DIX-HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DE LA VÉRIFICATION (CRV)

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-deuxième réunion ordinaire,

VU:

Les documents IICA/CE/Doc. 602 (12), «États financiers de l'Institut pour l'exercice 2011 et Rapport des commissaires aux comptes», et IICA/CE/Doc. 603 (12), «Dix-huitième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)»,

CONSIDÉRANT:

Que l'article 4.d du Règlement intérieur du Comité exécutif établit qu'il incombe à cet organe de direction de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) d'examiner les états financiers de l'Institut et, lorsqu'une décision s'impose, d'envoyer le rapport et les recommandations correspondantes au Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil);

Que les commissaires aux comptes font foi de la bonne gestion des ressources financières de l'Institut pendant l'exercice 2011 et que l'administration de l'Institut a été conforme aux dispositions des règlements de l'Institut;

Que le Conseil, à sa Septième réunion ordinaire, a adopté la résolution IICA/JIA/Res.231(VII-O/93) qui porte création du Comité de révision de la vérification (CRV) et approuve son règlement intérieur;

Que le CRV, dans son Dix-huitième rapport, établit qu'il a examiné le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'IICA pour l'exercice 2011 et constaté que le travail exécuté a été consciencieux et conforme aux règlements de l'Institut et aux règles internationales de vérification des comptes généralement acceptées;

Que le CRV a pris en compte le rapport et les recommandations des commissaires aux comptes pour proposer des recommandations et élaborer son rapport;

Que l'article 3.k du Règlement intérieur du Comité exécutif établit qu'il revient à cet organe de direction de l'IICA de recevoir et d'approuver les rapports du CRV et de prendre des décisions à propos de ses recommandations,

DÉCIDE:

1. De recevoir favorablement les états financiers de l'Institut pour l'exercice 2011 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes concernant ces états financiers, et de demander au Directeur général qu'il les transmette au Conseil afin que celui-ci puisse en prendre connaissance à sa Dix-septième réunion ordinaire.
2. D'approuver le Dix-huitième rapport du CRV et de demander au Directeur général de mettre en œuvre les recommandations contenues dans ledit rapport.
3. De remercier les membres du CRV pour le travail réalisé.

IICA/CE/Res. 555 (XXXII-O/12)

9 octobre 2012

Original: espagnol

RÉSOLUTION N° 555

RAPPORT SUR LE RECOUVREMENT DES QUOTES-PARTS

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-deuxième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/CE/Doc. 601 (12), «Progrès dans le recouvrement des quotes-parts de l'Institut»,

CONSIDÉRANT:

Que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), par la résolution IICA/JIA/Res. 414 (XIII-O/05) approuvée lors de sa Treizième réunion ordinaire, a adopté le document intitulé «Mesures révisées pour assurer le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l'Institut»;

Que, grâce aux mesures adoptées, à la bonne volonté et à l'appui des ministres de l'Agriculture et d'autres autorités des États membres, et aux efforts de la Direction générale, il a été possible de réduire considérablement le montant total des arriérés de quotes-parts dus à l'Institut;

Que ce résultat a facilité l'exécution des programmes et projets inclus dans les stratégies de coopération établies dans le Plan à moyen terme 2010-2014 de l'IICA aux niveaux national, régional et continental,

DÉCIDE:

1. De remercier les ministres de l'Agriculture et des Affaires étrangères, ainsi que les autres hauts fonctionnaires des gouvernements des États membres de

l'IICA, pour les efforts qu'ils ont consentis afin de se mettre à jour dans le paiement des quotes-parts annuelles dues à l'Institut.

2. De reconnaître l'importance de maintenir les mesures établies par le Comité exécutif et le Conseil pour encourager les États membres de l'IICA à payer en temps voulu leurs quotes-parts annuelles à l'Institut et à régler les arriérés de quotes-parts correspondant à des années antérieures.
3. De demander au Directeur général a) de poursuivre ses démarches afin de recouvrer les quotes-parts pour 2012 et les arriérés correspondant à des périodes antérieures, et b) de continuer d'informer les États membres de l'IICA sur les progrès accomplis à cet égard.
4. D'exhorter les États membres à rester à jour dans le paiement de leurs quotes-parts à l'Institut, et de demander à ceux qui accusent un retard dans leurs versements de respecter les plans convenus pour s'acquitter de leurs obligations financières à l'endroit de l'IICA.

IICA/CE/Res. 556 (XXXII-O/12)

10 octobre 2012

Original: espagnol

RÉSOLUTION N° 556

**RECOUVREMENT DES COÛTS INDIRECTS DES PROJETS FINANCÉS PAR DES
RESSOURCES EXTÉRIEURES**

TAUX INSTITUTIONNEL NET (TIN)

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-deuxième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/CE/Doc. 604 (12), «Étude sur le recouvrement des coûts engendrés par l'administration de projets financés par des ressources extérieures»,

CONSIDÉRANT:

Que conformément aux dispositions de l'article 3.5 du Règlement financier, le Directeur général devra prendre en considération les résultats d'une étude annuelle qui fixe les coûts réels encourus par l'Institut pour l'administration de projets financés avec des ressources extérieures afin d'établir le Taux institutionnel net (TIN);

Que le document soumis à la considération du Comité exécutif répond aux demandes exprimées dans la résolution IICA/CE/Res. 541 (XXXI-O/11) adoptée le 13 juillet 2011 lors de la Trente et unième réunion ordinaire du Comité exécutif et la résolution IICA/JIA/Res. 471 (XVI-O/11) adoptée le 21 octobre 2011 lors de la Seizième réunion ordinaire du Conseil, ainsi qu'aux recommandations formulées par la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) lors de sa réunion ordinaire de 2012;

Que le document indiqué comprend la méthodologie, les critères et les exceptions qui doivent servir de base pour la détermination du TIN;

Que cette méthodologie permet : i) de perfectionner la procédure de calcul du TIN, afin que soit prise en compte dans ce taux la totalité des coûts indirects encourus par l'IICA dans la mise en œuvre des projets et d'autres activités de coopération financées par des ressources extérieures, et ii) d'examiner les recommandations de la CCSQG visant à incorporer l'étude sur la compétitivité et la proportionnalité, dans la recherche de ce qui convient le mieux à l'Institut;

Qu'il est nécessaire d'envisager une période de transition pour l'application d'un nouveau pourcentage pour le TIN, dans les cas des projets qui font l'objet d'accords ou de contrats en vigueur,

DÉCIDE:

De demander au Directeur général, en vue d'établir le TIN à appliquer dans les accords ou les contrats signés par l'IICA pour l'exécution de projets et d'activités financés par des ressources extérieures:

1. D'adopter la méthodologie et les critères figurant dans le document IICA/CE/Doc. 604 (12), «Étude sur le recouvrement des coûts engendrés par l'administration de projets financés par des ressources extérieures» pour établir le TIN minimum qui s'appliquera à des projets et autres activités financés par des ressources extérieures, sauf dans les cas correspondant aux exceptions établies dans ledit document.
2. De considérer, dans les études annuelles, l'application des critères de compétitivité, de proportionnalité et de démarche nette neutre établis dans la méthodologie, en tenant compte, le cas échéant, de la tendance des deux ou trois dernières années et en recherchant un taux juste et représentatif des coûts réels.

IICA/CE/Res. 557 (XXXII-O/12)

10 octobre 2012

Original: espagnol

RÉSOLUTION N° 557

**RAPPORT D'ÉVALUATION DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME D'ACTION
CONJOINTE ENTRE LE CENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL DE RECHERCHE
ET D'ENSEIGNEMENT (CATIE) ET L'IICA POUR LA PÉRIODE 2011-2014**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-deuxième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/CE/Doc. 591 (12), «Rapport d'évaluation du progrès accomplis dans la mise en oeuvre des activités du Programme d'action conjointe IICA-CATIE»,

CONSIDÉRANT:

Que, en vertu de la Loi no 8028 de la République du Costa Rica et dans le but d'établir les bases réglementaires pour renforcer, élargir et favoriser la coopération entre l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE), les Directeurs généraux des deux institutions ont signé, le 13 juillet 2011, l'Accord bilatéral général de coopération interinstitutionnelle entre l'IICA et le CATIE;

Que, par la résolution IICA/CE/Res. 532 (XXX-O/10), le Comité exécutif a demandé aux Directeurs généraux de l'IICA et du CATIE qu'ils soumettent à la Trente et unième réunion ordinaire du Comité exécutif un Programme d'action conjointe comprenant des projets dans des domaines de haute priorité définis dans le Plan à moyen terme 2010-2014 de l'IICA, dans lesquels il existe une complémentarité efficace entre les compétences et les ressources des deux institutions, au profit des États membres de l'Institut;

Que, par ladite résolution, le Comité exécutif a exhorté le CATIE et l'IICA à renforcer les mécanismes techniques et administratifs de travail conjoint dans l'ensemble de leurs États membres, afin de consolider et de renforcer et d'élargir les activités conjointes;

Que, par la résolution IICA/CE/Res. 550 (XXXI-O/11), le Comité exécutif a accueilli favorablement le «Programme d'action conjointe IICA-CATIE 2011-2014»;

Que les Directeurs généraux du CATIE et de l'IICA ont présenté les progrès accomplis et les résultats du Programme d'action conjointe IICA-CATIE obtenus pendant la période 2011-2012,

DÉCIDE:

1. De recevoir favorablement le «Rapport d'évaluation du progrès accomplis dans la mise en oeuvre des activités du Programme d'action conjointe IICA-CATIE».
2. D'exhorter l'IICA et le CATIE à continuer de renforcer leurs liens et mécanismes pour l'exécution des activités du Programme d'action conjointe dans le but d'accroître la contribution des deux institutions aux efforts déployés par les États membres pour réaliser un développement agricole compétitif, durable et inclusif.

IICA/CE/Res. 558 (XXXII-O/12)

10 octobre 2012

Original: espagnol

RÉSOLUTION N° 558

**RAPPORT DE SUIVI DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME D'ACTION CONJOINTE
ENTRE L'INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLES
DES CARAÏBES (CARDI) ET L'IICA**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-deuxième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/CE/Doc. 592 (12), «Rapport du Directeur Général sur les progrès réalisés dans le renforcement des activités conjointes IICA-CARDI»,

CONSIDÉRANT:

Que le Comité exécutif, par la résolution IICA/CE/Res. 533 (XXX-O/10), a demandé au Directeur général de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et au Directeur exécutif de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) de soumettre à la Trente et unième réunion ordinaire du Comité exécutif un programme d'action conjointe comprenant des projets dans des domaines de haute priorité définis dans le Plan à moyen terme 2010-2014 de l'IICA, dans lesquels il existe une complémentarité efficace entre les compétences et les ressources des deux institutions, au profit des États membres de l'Institut;

Que, par ladite résolution, le Comité exécutif a exhorté le CARDI et l'IICA à renforcer leurs liens institutionnels et leurs programmes d'action conjointe, et a demandé que les deux institutions établissent un groupe de travail, présidé par le Directeur exécutif du CARDI et le Directeur général de l'IICA, ou par les représentants désignés par ces derniers, et chargé d'établir le programme annuel des activités conjointes et de suivre l'exécution des projets et de leurs contributions;

Que l'IICA et le CARDI ont réalisé des progrès importants tant dans l'établissement de mécanismes plus efficaces pour l'action conjointe que dans la détermination et l'élaboration de projets exécutés dans le cadre du « Programme d'action conjointe » en tenant compte des restrictions budgétaires auxquelles fait face chaque institution;

Que, par la résolution IICA/CE/Res. 552 (XXXI-O/11), le Comité exécutif a accueilli favorablement ledit Programme et exhorté l'IICA et le CARDI à continuer de renforcer leurs liens techniques et les mécanismes pour l'exécution des activités conjointes ainsi que la recherche de ressources extérieures afin d'accroître la contribution des deux institutions aux efforts déployés en faveur du développement agricole et rural dans les Caraïbes,

DÉCIDE:

1. De recevoir favorablement le «Rapport du Directeur Général sur les progrès réalisés dans le renforcement des activités conjointes IICA-CARDI».
2. D'exhorter l'IICA et le CARDI à continuer de renforcer leurs liens techniques et leurs mécanismes pour l'exécution des activités conjointes afin d'accroître la contribution des deux institutions aux efforts déployés en faveur du développement agricole et rural dans les Caraïbes.
3. Demander instamment à l'IICA et au CARDI de formuler et de mettre en œuvre une proposition de recherche conjointe de ressources extérieures, comme base de la coopération technique entre les deux institutions, qui soit plus large, plus active et plus orientée vers les pays membres communs.

IICA/CE/Res. 559 (XXXII-O/12)

10 octobre 2012

Original: espagnol

RÉSOLUTION N° 559

RAPPORT SUR LA COLLABORATION DE L’IICA AVEC LE GROUPE CONSULTATIF POUR LA RECHERCHE AGRICOLE INTERNATIONALE (CGIAR)

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-deuxième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/CE/Doc. 593 (12), «Rapport sur la collaboration de l’IICA avec le CGIAR»,

CONSIDÉRANT:

Que le CGIAR a été établi avec la mission de contribuer à réduire la pauvreté et la faim, améliorer la santé humaine et la nutrition et renforcer la capacité d’adaptation des écosystèmes en favorisant la recherche agricole internationale de pointe, le partenariat et le leadership;

Que le CGIAR est un partenariat mondial de 15 centres internationaux œuvrant dans la recherche pour le développement durable de l’agriculture, dont les activités sont financées par des gouvernements de pays en développement et de pays industrialisés, des fondations et des organisations internationales;

Que quatre des centres internationaux exercent leurs activités dans le Continent, à savoir l’Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), le Centre international d’amélioration du maïs et du blé (CIMMYT), le Centre international d’agriculture tropicale (CIAT) et le Centre international de la pomme de terre (CIP), et que leurs directeurs généraux ont tenu avec le Directeur général de l’IICA une réunion de travail le 25 août 2011;

Que le CGIAR travaille dans plus de 200 endroits à travers le monde, par l'intermédiaire d'un réseau qui réunit des milliers d'associés à tous les niveaux, œuvrant dans les domaines de l'agriculture, de la conservation des ressources naturelles et de la préservation de l'environnement;

Que les dépenses du CGIAR ont atteint 572 millions \$ÉU en 2009, ce qui représente le plus gros investissement consenti pour mobiliser la recherche scientifique au profit des pauvres des zones rurales du monde entier;

Que, par la résolution IICA/CE/Res. 553 (XXXI-O/11), le Comité exécutif a décidé d'appuyer la proposition du Directeur général de renforcer les relations de l'IICA avec le CGIAR, en établissant un partenariat ayant pour but d'apporter un soutien aux États membres dans la mise au point et l'utilisation de la technologie nécessaire à la réalisation d'une agriculture compétitive, durable et inclusive, et de demander au Directeur général qu'il informe régulièrement les États membres de l'état d'avancement de cette initiative et de ses résultats,

DÉCIDE:

1. D'accueillir favorablement le «Rapport sur la collaboration de l'IICA avec le CGIAR».
2. D'exhorter les ministres de l'Agriculture des États membres de l'Institut à apporter l'appui nécessaire, dans leurs pays respectifs et dans les mécanismes d'intégration, pour concrétiser, renforcer et élargir les actions conjointes réalisées par l'IICA et le CGIAR aux niveaux national et/ou régional.
3. D'appuyer les efforts déployés par le Directeur général de l'IICA pour consolider le partenariat entre l'IICA et le CGIAR, compte tenu de son importance pour le renforcement de la coopération technique axée sur les États membres.

IICA/CE/Res. 560 (XXXII-O/12)

10 octobre 2012

Original: espagnol

RÉSOLUTION N° 560

RAPPORT ANNUEL DE L’IICA POUR L’ANNÉE 2011

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-deuxième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/CE/Doc. 595 (12), «Rapport annuel de l’IICA pour l’année 2011»,

CONSIDÉRANT:

Que l’article 4.f du Règlement intérieur du Comité exécutif établit qu’il incombe à cet organe de direction de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) de recevoir, analyser et adopter le rapport annuel sur les activités réalisées par la Direction générale et de prendre les mesures appropriées;

Que la Direction générale a élaboré et publié le Rapport annuel de l’IICA pour l’année 2011, lequel a été envoyé par le Directeur général de l’Institut le 25 avril 2012 au Conseil permanent de l’Organisation des États Américains (OEA);

Que ledit rapport rend compte des activités de coopération réalisées par l’IICA pendant l’année 2011 pour mettre en application les programmes nationaux, régionaux et continentaux de coopération de l’Institut, dans le cadre du Plan à moyen terme 2010-2014;

Que chaque représentant de l’Institut dans les 34 États membres a présenté aux autorités nationales le rapport correspondant sur la coopération fournie au pays par l’IICA en 2011;

Que le Rapport annuel 2011 est disponible pour consultation, dans son format électronique, sur le site web de l'Institut (www.iica.int),

DÉCIDE:

D'approuver le Rapport annuel de l'IICA pour l'année 2011.

IICA/CE/Res. 561 (XXXII-O/12)

10 octobre 2012

Original: espagnol

RÉSOLUTION N° 561

**RAPPORT DE LA RÉUNION ORDINAIRE 2012 DE LA COMMISSION
CONSULTATIVE SPÉCIALE SUR LES QUESTIONS DE GESTION (CCSQG)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-deuxième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/CE/Doc. 596 (12), «Rapport de la réunion ordinaire 2012 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG)»,

CONSIDÉRANT:

Que la CCSQG, en tant que commission permanente du Comité exécutif, a pour but de conseiller la Direction générale afin de favoriser un échange plus régulier entre celle-ci et les États membres en ce qui concerne les questions administratives, financières et stratégiques, afin de faciliter l'obtention d'un consensus tant au sein du Comité exécutif qu'en celui du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil);

Que le rapport de la CCSQG susmentionné contient des recommandations qui doivent être soumises à la considération du Directeur général et du Comité exécutif,

DÉCIDE:

De recevoir favorablement le Rapport de la réunion ordinaire 2012 de la CCSQG.

IICA/CE/Res. 562 (XXXII-O/12)

10 octobre 2012

Original: espagnol

RÉSOLUTION N° 562**PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN OEUVRE DES RÉSOLUTIONS DE
LA SEIZIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL ET DE LA TRENTE ET
UNIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-deuxième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/CE/Doc. 597 (12), « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Seizième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) » et le document IICA/CE/Doc. 598 (12), « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente et unième réunion ordinaire du Comité exécutif »,

CONSIDÉRANT:

Que les rapports d'activités précités montrent que la Direction générale a exécuté de manière satisfaisante les résolutions adoptées par le Conseil lors de sa Seizième réunion ordinaire et qu'elle s'est acquittée de manière satisfaisante des tâches nécessaires à la mise en œuvre des résolutions adoptées par le Comité exécutif lors de sa Trente et unième réunion ordinaire,

DÉCIDE:

De recevoir favorablement les rapports: i) « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Seizième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) », et ii) « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente et unième réunion ordinaire du Comité exécutif ».

IICA/CE/Res. 563 (XXXII-O/12)

10 octobre 2012

Original: espagnol

RÉSOLUTION N° 563

RAPPORT DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL AUPRÈS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DU CENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT (CATIE)

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-deuxième réunion ordinaire,

VU:

Le rapport présenté par M. Matthew Walter, ministre de l'Agriculture et de la Sylviculture de la Dominique, représentant du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) auprès du Conseil supérieur du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) pendant la période 2011-2012,

CONSIDÉRANT :

Que, conformément au Contrat constitutif du CATIE, le Conseil constitue l'organe de direction de ce Centre, lequel a le pouvoir de désigner un représentant auprès du Conseil supérieur du CATIE, avec voix délibérative;

Que, conformément aux dispositions de la résolution IICA/JIA/Res. 461 (XV-O/09) du Conseil, les États membres qui devront désigner les représentants du Conseil auprès du Conseil supérieur du CATIE sont les suivants: Dominique (2011-2012); États-Unis d'Amérique (2013-2014); Chili (2015-2016) et Équateur (2017-2018);

Que le Comité exécutif, par la résolution IICA/CE/Res. 532 (XXX-O/10), a décidé qu'à sa Trente et unième réunion ordinaire, il serait proposé au Conseil que son représentant auprès du Conseil supérieur du CATIE, dans l'exercice de son mandat, soit chargé de veiller à l'exécution, au renforcement et à l'élargissement du travail conjoint avec l'IICA et au renforcement des mécanismes techniques, administratifs et financiers aptes à faciliter les actions conjointes;

Que le Comité exécutif, à sa Trente et unième réunion ordinaire, par la résolution IICA/CE/Res. 550 (XXXI-O/11), a accueilli favorablement le Programme d'action conjointe IICA-CATIE pour la période 2011-2014 et, par la résolution IICA/CE/Res. 543 (XXXI-O/11), a approuvé les responsabilités du représentant du Conseil auprès du Conseil supérieur du CATIE, parmi lesquelles se trouve la tâche de présenter chaque année un rapport sur son travail au Comité exécutif et au Directeur général de l'IICA,

DÉCIDE:

1. D'accueillir favorablement le rapport de M. Matthew Walter, ministre de l'Agriculture et de la Sylviculture de la Dominique, en tant que représentant du Conseil interaméricain de l'agriculture auprès du Conseil supérieur du CATIE pendant la période 2011-2012.
2. De demander au Directeur général de l'IICA de présenter à la Dix-septième réunion ordinaire du Conseil, qui se tiendra en Argentine en 2013, le rapport du représentant du Conseil auprès du Conseil supérieur du CATIE pendant la période 2011-2012.

IICA/CE/Res. 564 (XXXII-O/12)

10 octobre 2012

Original: espagnol

RÉSOLUTION N° 564

**DATE ET LIEU DE LA TRENTE-TROISIÈME RÉUNION
ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-deuxième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/CE/Doc. 600 (12), «Date et lieu de la Trente-troisième réunion ordinaire du Comité exécutif»,

CONSIDÉRANT:

Que, conformément à l'article 22 du Règlement intérieur du Comité exécutif, cet organe de direction de l'Institut doit tenir une réunion ordinaire annuelle;

Que, en conséquence, il est nécessaire de fixer la date et lieu de la tenue, en 2013, de la Trente-troisième réunion ordinaire du Comité exécutif;

Que l'article 23 dudit Règlement stipule que les gouvernements des États membres qui souhaitent accueillir la réunion ordinaire du Comité exécutif doivent le faire savoir par écrit au Directeur général, dans les délais fixés par le Comité exécutif pour la présentation des propositions;

Que, conformément à l'article 24 dudit Règlement, le Comité exécutif décidera au sujet des offres selon le principe de roulement et de distribution géographique;

Que le gouvernement du Mexique a fait savoir dans une communication écrite adressée au Directeur général de l'IICA que son pays offre d'accueillir la Trente-troisième réunion ordinaire du Comité exécutif,

DÉCIDE:

1. De remercier sincèrement le Gouvernement du Mexique pour son offre d'accueillir la Trente-troisième réunion ordinaire du Comité exécutif.
2. De tenir la Trente-troisième réunion ordinaire du Comité exécutif au Mexique pendant le premier semestre de 2013.
3. De demander au Directeur général d'adresser la convocation aux États membres, en temps opportun, conformément aux procédures établies par les règlements en vigueur, afin qu'ils participent à la Trente-troisième réunion ordinaire du Comité exécutif.

SIGNATURE DU RAPPORT

SIGNATURE DU RAPPORT DE LA TRENTE-DEUXIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

En application des dispositions de l'article 97 du Règlement intérieur du Comité exécutif, il est procédé à la signature du Rapport de la Trente-deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif, à 15 h 20, le 10 octobre de l'année deux mille douze, à Vázquez de Coronado, Costa Rica.

Ce rapport sera édité par le Secrétariat qui y apportera les changements adoptés à la séance de clôture avant qu'il ne soit publié dans les quatre langues officielles de l'Institut, dont les versions font également foi, dans la série Documents officiels.

Le Secrétariat déposera les originaux dans les archives de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, insèrera les fichiers électroniques dans la page web de l'Institut et enverra la version finale du présent rapport aux gouvernements des États membres, aux pays associés, aux observateurs permanents de l'Institut et à tous les autres participants à la réunion.

Vázquez de Coronado, Costa Rica.



Víctor M. Villalobos
Directeur général de l'IICA
Secrétaire d'office du
Comité exécutif



María Guadalupe Bardelli
Directrice des négociations
régionales et du règlement des
litiges du ministère de l'agriculture,
de l'élevage et de la pêche de
l'Argentine et Présidente du Comité
exécutif 2012

ANNEXES

ANNEXE 1: ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION
IICA/CE/Doc. 589(12)

- | | |
|--|----------------------|
| 1. Ordre du jour provisoire | IICA/CE/Doc.590 (12) |
|
 | |
| 2. État des lieux et perspectives d'avenir de l'IICA | |
|
 | |
| 3. Renforcement des alliances stratégiques avec d'autres institutions | |
|
 | |
| 3.1 Rapport d'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action conjointe IICA-CATIE | IICA/CE/Doc.591 (12) |
|
 | |
| 3.2 Rapport du Directeur général sur la collaboration de l'IICA avec le CARDI | IICA/CE/Doc.592 (12) |
|
 | |
| 3.3 Rapport du Directeur général sur la collaboration de l'IICA avec le CGIAR | IICA/CE/Doc.593 (12) |
|
 | |
| 3.4 Stratégie et Programme d'action conjointe IICA-FAO | IICA/CE/Doc.594 (12) |
|
 | |
| 3.5 Appui renforcé du travail de l'OIMA et de l'IICA et de la collaboration entre les États membres en matière d'information sur les marchés | (Aucun document) |
|
 | |
| 4. Activités de la direction générale et des organes de direction | |
|
 | |
| 4.1 Rapport annuel de l'IICA de 2011 | IICA/CE/Doc.595 (12) |
|
 | |
| 4.2 Rapport de la réunion ordinaire 2012 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) | IICA/CE/Doc.596 (12) |

- | | | |
|---|--|----------------------|
| 4.3 | Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Seizième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) | IICA/CE/Doc.597 (12) |
| 4.4 | Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente et unième réunion ordinaire | IICA/CE/Doc.598 (12) |
| 4.5 | Rapport du représentant du Conseil interaméricain de l'agriculture auprès du Conseil supérieur du CATIE | IICA/CE/Doc.599 (12) |
| 4.6 | Date et lieu de la Trente-troisième réunion ordinaire du Comité exécutif | IICA/CE/Doc.600 (12) |
|
5. Bonification de la situation financière de l'Institut | | |
| 5.1 | Progrès dans le recouvrement des quotes-parts de l'Institut | IICA/CE/Doc.601 (12) |
| 5.2 | États financiers de l'Institut 2011 et rapport des commissaires aux comptes | IICA/CE/Doc.602 (12) |
| 5.3 | Dix-huitième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV) | IICA/CE/Doc.603 (12) |
| 5.4 | Étude sur le recouvrement des frais engendrés par l'administration de projets financés par des ressources extérieures | IICA/CE/Doc.604 (12) |
| 6. | Rapport du Groupe ad hoc sur le thème de la Colombie | (Aucun document) |
| 7. | Autres sujets | |

ANNEXE 2: LISTE DES PARTICIPANTS

États membres du Comité exécutif en 2012

ARGENTINE

María Guadalupe Bardelli (*Titulaire*)
Directora de Negociaciones Regionales y
Controversias
Ministerio de Agricultura, Ganadería y
Pesca
Tel.: (54-11) 4336 2769
gbardelli@minagri.gob.ar
guadalupebardelli@msn.com

Daniela Raposo (*Suppléants*)
Responsable Área de Seguimiento
Técnico de Proyectos
Unidad para el Cambio Rural (UCAR)
Ministerio de Agricultura, Ganadería y
Pesca
Tel.: (54-11) 4349 1391
draposo@ucar.gov.ar

COLOMBIE

Hernando Herrera Vergara (*Titulaire*)
Embajador Extraordinario y
Plenipotenciario
Embajada de la República de Colombia
en Costa Rica
San José

Andrés Bernal Morales (*Suppléants*)
Director de la Oficina Jurídica
Ministerio de Agricultura y Desarrollo
Rural
Cel.: (571) 311 5709080
Tel.: (571) 334 1199 ext. 335
andres.bernal@minagricultura.gov.co

Natalia Núñez Arias (*Conseiller*)
Segundo Secretario
Embajada de la República de Colombia en
Costa Rica

COSTA RICA

Tania López Lee (*Titulaire*)
Viceministra de Agricultura y Ganadería
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Tel.: (506) 2232 7715
tlopez@mag.go.cr

Gloria Abraham Peralta (*Suppléants*)
Ministra de Agricultura y Ganadería
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Tel.: (506) 2220 4346
gabraham@mag.go.cr

Marta Villegas Murillo (*Conseiller*)
Directora Ejecutiva
Secretaría Ejecutiva SEPSA-MAG
Tel.: (506) 2231 1051
mvillegas@mag.go.cr

Giovanna Valverde Stark (*Conseiller*)
 Directora de Asuntos Internacionales
 Ministerio de Agricultura y Ganadería
 Tel.: (506) 8957 8016
 gvalverde@mag.gov.cr

EQUATEUR

Laura Silvana Vallejo Páez (*Titulaire*)
 Viceministra de Desarrollo Rural
 Ministerio de Agricultura, Ganadería,
 Acuicultura y Pesca (MAGAP)
 Tel.: (593) 396 0100
 svallejop@magap.gob.ec

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Michael T. Scuse (*Titulaire*)
 Under Secretary
 Farm and Foreign Agricultural Service
 U.S. Department of Agriculture
 Tel: (202) 720 9079
 cheryl.claus@fas.usda.gov

Lyric Clark (*Suppléants*)
 Senior Conseiller
 U.S. Department of State
 Tel.: (202) 647 6419
 ClarkLW@state.gov

Steve Huete (*Conseiller*)
 Agricultural Counselor
 Office of Agricultural Affairs
 U.S. Embassy in Costa Rica
 Tel.: (506) 2519 2333
 steve.huete@fas.usda.gov

Kelly Stange (*Conseiller*)
 Agricultural Attaché
 Office of Agricultural Affairs
 U.S. Embassy in Costa Rica
 Tel.: (506) 2519 2160
 kelly.stange@fas.usda.gov

GUYANE

Leslie Ramsammy (*Titulaire*)
 Minister of Agriculture
 Ministry of Agriculture
 Tel.: (592) 227 5049
 ministerofagriculture@gmail.com

HAÏTI

Colette Blanchet (*Titulaire*)
 Deputy Director of External Cooperation
 Unit and Ministerial Delegate at the IICA
 Office -MARNDR
 Tel.: (509) 3621 7163
 coletteblanchet@yahoo.com

NICARAGUA

Claudia Tijerino Haslam (*Titulaire*)
 Directora de Cooperación Internacional
 Ministerio Agropecuario y Forestal
 Tel.: (505) 8830 3132
 claudia.tijerino@magfor.gob.ni

PANAMA

Gerardino Batista (*Titulaire*)
 Viceministro de Desarrollo Agropecuario
 Ministerio de Desarrollo Agropecuario
 Tel.: (507) 507 0612
 gbatista@mida.gob.pa

Didio Batista Moreno (*Conseiller*)
Asistente de Viceministro
Ministerio de Desarrollo Agropecuario
Tel.: (507) 507 0612
dibatista@mida.gob.pa

PARAGUAY

Enrique G. Sanabria González (*Titulaire*)
Secretario Privado
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Tel.: (595) 2144 9951
esanabria6@gmail.com

Néstor R. Alvarenga Báez (*Suppléants*)
Director de la Unidad de Contrataciones
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Tel.: (595) 2144 9951
nestoralvarenga73@gmail.com

SURINAME

H.E. Hendrik S. Setrowidjojo (*Titulaire*)
Minister of Agriculture, Animal
Husbandry and Fisheries
Ministry of Agriculture, Animal
Husbandry and Fisheries
Tel.: (597) 477 830
minlvv@sr.net

Gerrit A. Breinburg (*Suppléants*)
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Animal
Husbandry and Fisheries
Tel.: (597) 476 887
dirlvv@sr.net

États non membres du Comité exécutif en 2012

CANADA

Daryl Nearing (*Titulaire*)
Deputy Director
Multilateral Relations Division
Agriculture and Agri-Food Canada
Tel.: (613) 773 1523
daryl.nearing@agr.gc.ca

DOMINIQUE

Walter Matthew Joseph (*Titulaire*)
Minister of Agriculture and Forestry
Ministry of Agriculture and Forestry
Tel.: (767) 266 3211
minagriculture@cwdom.dm

MEXIQUE

Armando G. Álvarez Reina (*Titulaire*)
Embajador Extraordinario y
Plenipotenciario
Embajada de los Estados Unidos
Mexicanos en Costa Rica
Tel.: (506) 2257 0633
aalvarez@sre.gob.mx

Lourdes Cruz Trinidad (*Suppléants*)
Directora de Relaciones Internacionales
Secretaría de Agricultura, Ganadería,
Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación
Tel.: (52 555) 3871 1058
mcruz.dgai@sagarpa.gob.mx

David Iván Trujillo Solís (*Conseiller*)
 Encargado de Asuntos Económicos y
 Cooperación
 Embajada de los Estados Unidos
 Mexicanos en Costa Rica
 Tel.: (506) 2257 0633
 dtrujillo@sre.gob.mx

Pays associé

ESPAGNE

José Luis Herranz Sáez
 Consejero de Agricultura, Alimentación y
 Medio Ambiente
 Embajada del Reino de España
 San José, Costa Rica
 embaes@amnet.cr

*Comité de revisión
 de la verificación (CRV)*

Tracy LaPoint
 Deputy Assistant Inspector General for
 Audit
 USDA Office of Inspector General
 Washington D.C.
 Tel.: (202) 690 4483
 tracy.lapoint@oig.usda.gov

Observateurs permanents

ISRAËL

Daniel Saban
 Embajador Extraordinario y
 Plenipotenciario
 Embajada de la República de Israel en
 Costa Rica
 San José

Organismes internationaux

**INSTITUT DE RECHERCHE ET DE
 DÉVELOPPEMENT AGRICOLES
 DES CARAÏBES (CARDI)**

Bruce Lauckner
 Head - Strategic Alliances
 Trinidad and Tobago
 Tel.: (868) 645 1205
 blauckner@cardi.org

**CENTRE AGRONOMIQUE
 TROPICAL DE RECHERCHE ET
 D'ENSEIGNEMENT (CATIE)**

José Joaquín Campos Arce
 Director General
 Turrialba, Costa Rica
 Tel.: (506) 2558 2551
 jcampos@catie.ac.cr

Jorge Jiménez Burgos
 Director de Proyección y Desarrollo
 Turrialba, Costa Rica
 Tel.: (506) 2558 2552
 jjimenez@catie.ac.cr

Miley González
Director de Relaciones Externas
Turrialba, Costa Rica
Tel.: (506) 2558 2208
gonzalezm@catie.ac.cr

Invités spéciaux

Enid Cuéllar (*Présentatrice*)
Vice-Presidenta
Organización de Información
de Mercados de las Américas (OIMA)
Tegucigalpa, Honduras
Tel.: (504) 2235-8980
enid_cuellar@fhia-hn.org

James R. Ebbitt (*Présentateur*)
Consultant
Mosley & Associates
Tel.: (703) 300 2201
United States of America
jebbitt@mosleyandassoc.com

FONCTIONNAIRES DE L'IICA

Víctor M. Villalobos	Directeur général
Lloyd Day	Sous-directeur général
Arturo Barrera	Directeur du Programme de l'innovation pour la productivité et la compétitivité
Giovanna Badilla	Conseillère juridique
Evangelina Beltrán	Coordinatrice, Bureau du Directeur général
Dowlat Budhram	Secrétaire de la planification et de l'évaluation
Luis Condines	Vérificateur interne
Víctor Del Ángel	Directeur de la gestion et de l'intégration régionale
Nelson Espinoza	Coordinateur de l'Unité des projets
James French	Directeur de la coopération technique
Miguel García	Directeur du Programme des agroentreprises et de la commercialisation
Yanko Goic	Directeur de la Division de la programmation, du budget et du contrôle
Ena Harvey	Coordinatrice de la gestion et de l'intégration régionale pour les Caraïbes
Miguel Herrera	Coordinateur des relations diplomatiques et du protocole
Héctor Iturbe	Secrétaire Technique
Karen Kleinheinz	Directrice de la Division de la gestion financière
Linda Landry	Directrice de la Division de la gestion du talent humain
Patricia León	Chef de l'Unité de la communication sociale
Franklin Marín	Coordinateur du Centre pour la promotion des capacités techniques et du leadership
Byron Miranda	Responsable du Programme de l'agriculture, des territoires et du bien-être rural
Diego Montenegro	Représentant de l'IICA au Costa Rica
Laura Mora	Chef de la Division des servicios et du soutien administratif
Carlos O'Farrill	Secrétaire des services institutionnels
Rafael Trejos	Coordinateur du Centre d'analyse stratégique pour l'agriculture
David Williams	Directeur du Programme de la coordination transversale de l'agriculture, de la gestion des ressources naturelles et du changement climatique

Soutien en salle

Lidy Astorga
Keilyn Jiménez
Eduardo Lovell
Lorena Mata
Marlen Montoya
Melania Rodríguez
Jean Carlo Salazar

- Documents et rapport***Classement et distribution***

Mariantonieta Cordido
Katia Núñez

Photocopies

Laura Cartín
Eugenia Jiménez

Rédaction des procès-verbaux

María Andrade
Ronald Aragón
Manuel Jiménez
Patricia Matamoros
Julio Mora
Viviana Palmieri
Flor Sánchez

- Édition

Máximo Araya
María Marta Kandler

- Coordination - Interprétation et traduction

Doreen Preston

Interprétation simultanée**Espagnol**

Luis Delgadillo
Esteban Rojas

Français

Elizabeth Carre-Roure
Désirée Segovia

Anglais

Elizabeth Lewis
Marjorie Robotham

Traduction

Espagnol

Olga Vargas

Français (en ligne)

Michèle Lemaître

Anglais

Peter Leaver
Cristina Feeny (en ligne)

Portugais (en ligne)

Francisco Azevedo

Contrôle et suivi des traductions

Leticia Quirós

Traitement de texte

Fanny Carreño
Viviana Chacón

- Son et enregistrement numérique

David Álvarez
Mauricio Calvo
Minor Carvajal

- Internet, diffusion sur le web, vidéoconférence et soutien technique

Olman Castro
Luis Paulino Fernández
Marianela Lemaitre
Ricardo Montero
Luis Diego Wattson

- Services de soutien

Services de santé

Gerardo Carrillo

Achats

Francisco Brenes

Entretien et montage

Julio Álvarez
Minor Carvajal
Eduardo Castillo
Ronald Meneses

Hygiène et propreté

Rocío Mora
Teresita Sandí

Transports

Javier Barboza
Wilford General
Carlos Gerardo Umaña
Harold Zumbado

Sécurité

Rodolfo Núñez
Nery Quesada
Marianela Rivera